

STATISTIQUE
DES
Industries extractives et métallurgiques
ET DES
Appareils à vapeur

ANNEE 1953

AVANT-PROPOS

L'Administration des Mines publie ci-après la statistique annuelle de 1953.

Habituellement, ce rapport comprend deux sections, l'une consacrée aux mines, minières et carrières ainsi qu'à leurs industries connexes, et l'autre consacrée à la métallurgie.

Cette année, la section « Métallurgie » ne comporte que le chapitre relatif à la métallurgie des métaux non ferreux qui est d'ailleurs publié avec un an de décalage ; les renseignements relatifs à la sidérurgie n'étant pas encore complets, seront inclus dans une prochaine livraison.

Pour les mêmes raisons, le chapitre relatif aux carrières et aux industries connexes sera également publié ultérieurement.

Les principaux résultats statistiques sont disposés en douze tableaux.

Les tableaux I, II et III, relatifs à l'exploitation des mines de houille, sont dressés en grande partie à l'aide des déclarations que les concessionnaires de ces mines sont tenus de fournir, en vertu de l'article 7 de l'arrêté royal du 20 mars 1914, relatif aux redevances. Ces déclarations ont été vérifiées par les ingénieurs des mines, conformément à l'article 9 du même arrêté.

Les tableaux IV à X ont été préparés par la Direction générale des Mines au moyen de déclarations que les exploitants de carrières et d'usines ont fournies, suivant un usage établi de longue date et consacré par un arrêté ministériel du 7 mars 1951. Ces déclarations ont été contrôlées dans la mesure du possible par les ingénieurs du Corps des Mines.

Le tableau XI, donnant la statistique des accidents, est établi sur la base des déclarations des employeurs pour les accidents bénins et au moyen des procès-verbaux dressés par les ingénieurs des mines pour les accidents graves.

Le tableau XII condense les données des états descriptifs tenus pour les appareils à vapeur par les ingénieurs du Corps des Mines et par les ingénieurs de la Protection du travail.

Les renseignements complémentaires ou récapitulatifs donnés dans le texte du rapport sont empruntés, en général, aux mêmes sources.

D'autres données, telles que celles qui sont relatives à l'outillage mécanique, résultent d'enquêtes effectuées par l'Administration des Mines.

L'ancien chapitre relatif au mouvement commercial et à la consommation de houille a été quelque peu étendu et comporte en fait une revue sommaire du Marché charbonnier en 1953.

Les données qui le composent ont été obtenues au Comptoir Belge des charbons, en ce qui concerne les charbons belges, et en ce qui concerne les charbons importés, elles ont été extraites des bordereaux que les importateurs adressent mensuellement à l'Administration des Mines.

Sauf pour les mines de houille, dont les données étaient explicites depuis longtemps déjà, les tableaux et les textes relatifs aux autres industries ne faisaient mention, précédemment, que de « valeur de la production ». Tout ce que l'on pouvait en dire, c'est qu'elle était voisine de la valeur de vente des produits. Depuis l'année 1949, nous publions des « valeurs de vente », déclarées explicitement comme telles par les industriels et se rapportant à la somme des quantités livrées tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays. Depuis l'année 1952, les « ventes » excluent les quantités cédées de division à division d'une même société.

Il est sans doute utile de signaler, enfin, qu'il existe, depuis l'année 1949, une concordance parfaite entre les chiffres publiés, mensuellement et annuellement, par la Direction générale des Mines et par l'Institut National de Statistique.

La table des matières ci-après facilitera la consultation du présent rapport.

Le Directeur général des Mines,
A. MEYERS.

Remarque. — A partir de l'année 1951, la terminologie relative au personnel est quelque peu modifiée et le lecteur trouve des données relatives au captage du grisou.

A partir de l'année 1952, l'application du nouveau Plan comptable par les sociétés houillères entraîne des modifications dans la définition des mots « écoulement, stock et production ».

1^{re} SECTION. - MINES, MINIERES ET CARRIERES
ET INDUSTRIES CONNEXES

CHAPITRE PREMIER
INDUSTRIES EXTRACTIVES

A. — MINES DE HOUILLE

I. — IMPORTANCE, CONDITIONS ET RESULTATS DE L'EXPLOITATION
(ENSEMBLE DU PAYS)

a) Concessions et sièges d'extraction.

PROVINCES	Mines concédées au 31-12-1953		Concessions en activité au 31-12-1953 (2)		Sièges d'extraction en		
	Nombre	Etendue (Ha)	Nombre	Etendue (Ha)	exploit.	réserve	construct.
Hainaut	47	89 417 (1)	36	79 428 (1)	96	2	2
Namur	17	7 830 (1)	3	2 170 (1)	4	—	—
Liège	43	35 449	22	24 969	36	—	—
Luxembourg	1	127	—	—	—	—	—
Bassin du Sud	108	132 823	61	106 567	136	2	2
Bassin de la Campine	9	38 415	7	31 980	7	—	—
Royaume	117	171 238	68	138 547	143	2	2

(1) Trois concessions de la rubrique Hainaut s'étendent sur la province de Namur pour une superficie de 2 756 Ha environ.

(2) 68 concessions ont été en activité dans le courant de l'année, à savoir : 36 dans le Hainaut, 3 dans la Province de Namur, 22 dans la Province de Liège, et 7 dans le Limbourg.

On entend par **concession** en activité toute concession en exploitation ou en préparation. Par extension, une concession où l'extraction a cessé, mais où l'on occupe encore des ouvriers à divers travaux (remblayages de puits, etc.) est considérée comme étant encore en activité.

Par **siège d'extraction**, il faut entendre un ensemble de puits ayant des installations communes ou tout au moins en grande partie communes. On ne considère pas, toutefois, comme siège d'extraction spécial, un puits d'aérage par lequel se ferait, par exemple, une petite extraction destinée principalement à fournir le charbon nécessaire aux chaudières du dit puits; dans ce cas, le tonnage extrait est porté au compte du siège d'exploitation proprement dit.

Ne sont, d'autre part, considérés comme sièges en réserve, que des sièges possédant encore des installations pouvant permettre éventuellement leur remise en activité.

Nombre de sièges d'extraction

		1850	1870	1890	1910	1930	1940	1950	1951	1952	1953
Nombre de sièges d'extraction	en exploitation	408	315	275	273	233	170	157	151	147	143
	en réserve			77	42	13	24	2	2	2	2
	en construction			8	14	5	—	1	2	2	2
	Total :			360	329	251	194	160	155	151	147

Les sièges en réserve sont les sièges « Sainte-Catherine » de l'Ouest de Mons et le n° 4 de Beaulieusart.

Le premier était un siège d'extraction de l'ancienne concession des « Chevalières et de la Grande Machine à Feu » qui a été mis en réserve afin d'être réorganisé, depuis la fusion de cette concession avec celle de « Belle-Vue, Baisieux et Boussu » pour former la concession actuelle de l'Ouest de Mons.

Le n° 4 de la concession de « Beaulieusart-Leernes et Forte-Taille » est un siège dont les puits sont noyés et au sujet duquel la société exploitante n'a pas de projets immédiats.

Les sièges en préparation sont le n° 15 des « Produits et Levant du Flénu » et le n° 5 de la concession de « Beaulieusart-Leernes et Forte-Taille ».

Dans les deux cas, il s'agit de sièges abandonnés que l'on rééquipe actuellement afin d'y effectuer des exploitations à grande profondeur.

b) Production et vente.

Définitions.

(Textes nouveaux découlant de l'application, par les sociétés houillères, du Plan comptable arrêté par le Conseil National des Charbonnages).

La Haute Autorité de la CECA a modifié légèrement certaines de ces définitions, mais ces modifications ne se manifesteront que dans la statistique relative à l'année 1954.

A) Ecoulement.

L'écoulement comprend les ventes, les cessions, les consommations et les distributions gratuites, de charbons extraits ou achetés.

Les ventes se rapportent au marché extérieur comme au marché intérieur. Elles sont comptées selon leur produit réel, étant entendu cependant :

1° que ce produit est égal au maximum, dans le chef de la mine, au prix qui aurait été obtenu si la vente avait été faite dans les mêmes circonstances à un détaillant;

2° que les rémunérations afférentes aux prestations de transport ou de chargement effectuées par le charbonnage au-delà du point de livraison correspondant à l'application du barème wagon-départ-mine, ne sont pas comprises dans la valeur de l'écoulement;

3° que les charbons écoulés à l'étranger sont comptés selon le barème wagon-départ-mine.

Les cessions aux activités connexes (fabriques de coke ou d'agglomérés, usines métallurgiques et autres), les consommations et les distributions gratuites sont comptées, dans la valeur de l'écoulement de la mine, selon le barème « wagon départ-mine ».

B) Stocks.

Les stocks comprennent les charbons extraits ou achetés. Ces derniers n'étaient pas comptés dans les chiffres de stocks des années antérieures à 1952.

Les valeurs attribuées à ces quantités tiennent compte d'un abattement sur la valeur barémique pour les produits déposés, et pour les produits repris au stock de leur valeur réelle d'écoulement.

C) Production.

La production nette est la somme des quantités vendues, cédées, consommées et distribuées, pendant l'année, augmentée ou diminuée de la différence entre les stocks au début et à la fin de l'année, et diminuée des quantités de charbons achetés comprises dans l'écoulement et dans le mouvement du stock.

La production brute, dont il sera question au chapitre des rendements, est la somme des quantités amenées au jour pendant l'année dans les berlines de charbon venant du fond.

La valeur nette de vente de la production s'obtient au moyen des éléments suivants :

1) la valeur des quantités écoulées au cours de l'année, après déduction de la valeur des charbons achetés compris dans ce total ;

2) la valeur attribuée aux fluctuations des stocks de l'année, ces derniers étant valorisés, comme il vient d'être dit ci-dessus.

3) les différences de prix sur exportations.

Cette notion correspond à la « valeur nette de la production » qui était donnée en 1952, à côté de la valeur théorique qui ne tenait compte ni des altérations de valeur des charbons mis ou repris au stock, ni des différences de prix sur exportations.

Pour l'année 1953, la valeur nette de vente a été complétée par la valeur nette totale qui tient compte du complément de recettes provenant de la péréquation dite « a ».

On sait, en effet, que le paragraphe 26 de la Convention relative aux dispositions transitoires du traité instituant la C.E.C.A. a prévu une péréquation du prix des charbons belges, grâce à un prélèvement opéré sur les productions réalisées en Allemagne et aux Pays-Bas et à une contribution du Gouvernement belge de la même importance.

Ce mécanisme procure aux charbonnages belges une recette complémentaire qui a pour effet de ramener la recette totale à celle qui serait résultée d'un « barème de compte » qui a été établi d'après les prix de vente effectivement obtenus en 1952.

Le lecteur remarquera que la valeur nette totale de 1953 ne reproduit cependant pas la valeur nette de 1952 ; l'écart est de 12,04 F/t pour le Royaume, il est de 26,95 F/t pour la Campine et de 5,21 F/t pour les bassins du Sud.

La cause de ce recul résulte dans le fait que les exportations de l'année 1953 ont été réalisées à des conditions très défavorables, les réductions sur les prix étant entièrement à charge des producteurs belges pour les opérations réalisées avec les pays tiers et à concurrence de 20 % pour celles réalisées avec les partenaires de la C.E.C.A.

Une autre cause réside dans le stockage des fines à coke, car ce fait a eu pour effet d'altérer la qualité moyenne de la production, particulièrement en Campine.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que les clauses de la péréquation n'ont joué qu'à partir du 15 mars 1953.

Fluctuations et répartition de la production.

Les tableaux suivants donnent les fluctuations et la répartition de la production depuis 1950 à côté des chiffres correspondants de 1913 et de 1938.

BASSINS	Production en tonnes									
	1913 nette	1938 nette	1950		1951		1952		1953	
			nette	brute	nette	brute	nette	brute	nette	brute
Borinage	4 406 550	4 898 860	4 644 130	7 818 110	4 839 690	8 377 850	4 797 910	8 576 620	4 621 150	8 259 480
Centre	3 458 640	4 255 760	3 323 050	5 106 400	3 589 030	5 431 390	3 712 520	5 933 680	3 678 280	5 922 820
Charleroi	8 148 020	7 977 070	—	—	—	—	—	—	—	—
Namur	829 900	393 740	—	—	—	—	—	—	—	—
Charleroi-Namur	—	—	6 810 210	10 786 400	7 172 880	11 742 630	7 204 920	12 008 020	7 274 850	12 383 950
Liège	5 998 480	5 523 200	4 421 690	6 423 210	4 784 940	6 972 710	4 956 580	7 436 660	5 003 430	7 602 150
Sud	22 841 590	23 048 630	19 199 080	30 134 120	20 386 540	32 524 580	20 671 930	33 954 980	20 577 710	34 168 400
Campine	—	6 536 220	8 121 740	13 034 780	9 264 660	13 835 680	9 712 430	15 598 900	9 482 580	15 225 560
Royaume	22 841 590	29 584 850	27 320 820	43 168 900	29 651 200	46 360 260	30 384 360	49 553 880	30 060 290	49 393 960

Le tableau suivant donne, par bassin et pour le Royaume, la production moyenne par concession au cours de différentes années.

BASSINS	1938		1950		1951		1952		1953	
	Nombre de concessions actives	Production moyenne nette par concession	Nombre de concessions actives au 31-12-1950	Production moyenne nette par concession	Nombre de concessions actives au 31-12-1951	Production moyenne nette par concession	Nombre de concessions actives au 31-12-1952	Production moyenne nette par concession	Nombre de concessions actives au 31-12-1953	Production moyenne nette par concession
Borinage	11	445 350	8	580 520	7	691 380	7	685 420	7	660 160
Centre	9	472 860	7	474 720	7	512 720	7	530 360	7	525 470
Charleroi	27	295 440	—	—	—	—	—	—	—	—
Namur	5	78 750	—	—	—	—	—	—	—	—
Charleroi-Namur	—	—	28	243 220	28	256 170	25	288 200	25	290 950
Liège	25	220 930	24	184 240	23	208 040	22	225 300	22	227 430
Sud	77	299 330	67	286 550	65	313 640	61	338 880	61	337 340
Campine	7	933 750	7	1 160 250	7	1 323 520	7	1 387 490	7	1 354 650
Royaume	84	352 200	74	369 200	72	411 820	68	446 830	68	442 060

La classification des charbons par nature avait déjà été modifiée en 1949 par l'introduction d'une catégorie de charbon 1/4 gras et 3/4 gras.

En mars 1953, la Haute Autorité a attribué un barème distinct aux charbons gras produits par certains charbonnages dont la teneur en matières volatiles est en principe supérieure à 28 %, et a dénommé ces charbons « Gras B », les autres charbons gras (de 20 à 28 % de matières volatiles) étant appelés « Gras A ».

Rappelons, qu'auparavant, le charbon de plus de 26 % de matières volatiles était appelé « Flénu ».

Le tableau ci-dessous donne la répartition de la production d'après les différentes classes. Les teneurs en matières volatiles qui délimitent les classes sont indiquées à côté des années considérées.

Classes	1938			1951			1952			1953		
	Matières volatiles	Quantités globales t	%	Matières volatiles	Quantités globales t	%	Matières volatiles	Quantités globales t	%	Matières volatiles	Quantités globales t	%
Maigres	Moins de 11 %	6 874 520	29,8	Moins de 10 %	6 289 170	30,9	Moins de 10 %	6 912 740	33,4	Moins de 10 %	7 077 030	34,4
¼ gras	—	—	—	De 10 à 12,4 %	1 306 000	6,4	De 10 à 12,4 %	833 660	4,0	De 10 à 12,5 %	752 120	3,6
½ gras	De 11 à 16 %	9 392 260	40,8	De 12,5 à 15,9 %	6 829 230	33,5	De 12,5 à 15,9 %	6 196 310	30,0	De 12,5 à 15,9 %	6 813 530	33,1
¾ gras	—	—	—	De 16 à 20,9 %	1 920 330	9,4	De 16 à 20,9 %	2 575 680	12,5	De 16 à 19,9 %	1 897 340	9,2
Gras (gras A)	De 16 à 25 %	9 973 580	17,2	De 21 à 25,9 %	2 244 380	11,0	De 21 à 25,9 %	2 427 230	11,7	De 20 à 28 %	2 832 210	13,8
Flénus (gras B)	Plus de 25 %	2 808 270	12,2	26 % et plus	1 797 430	8,8	26 % et plus	1 726 310	8,4	Plus de 28 %	1 205 480	5,9
Bassin du Sud		23 048 630	100,0		20 386 540	100,0		20 671 930	100,0		20 577 710	100,0
Maigres	Moins de 11 %	—	—	Moins de 10 %	—	—	Moins de 10 %	—	—	Moins de 10 %	—	—
¼ gras	—	—	—	De 10 à 12,4 %	—	—	De 10 à 12,4 %	—	—	De 10 à 12,5 %	—	—
½ gras	De 11 à 16 %	—	—	De 12,5 à 15,9 %	218 040	2,4	De 12,5 à 15,9 %	357 020	3,7	De 12,5 à 15,9 %	—	—
¾ gras	—	—	—	De 16 à 20,9 %	69 420	0,7	De 16 à 20,9 %	142 770	1,5	De 16 à 19,9 %	17 730	0,2
Gras (gras A)	De 16 à 25 %	2 786 890	42,7	De 21 à 25,9 %	1 932 230	20,9	De 21 à 25,9 %	2 515 130	25,9	De 20 à 28 %	4 028 630	42,5
Flénus (gras B)	Plus de 25 %	3 749 330	57,3	26 % et plus	7 044 970	76,0	26 % et plus	6 697 510	68,9	Plus de 28 %	5 436 220	57,3
Campine		6 536 220	100,0		9 264 660	100,0		9 712 430	100,0		9 482 580	100,0
Maigres	Moins de 11 %	6 874 520	23,2	Moins de 10 %	6 289 170	21,2	Moins de 10 %	6 912 740	22,8	Moins de 10 %	7 077 030	23,5
¼ gras	—	—	—	De 10 à 12,4 %	1 306 000	4,4	De 10 à 12,4 %	833 660	2,7	De 10 à 12,5 %	752 120	2,5
½ gras	De 11 à 16 %	9 392 260	31,7	De 12,5 à 15,9 %	7 047 270	23,8	De 12,5 à 15,9 %	6 553 330	21,6	De 12,5 à 15,9 %	6 813 530	22,7
¾ gras	—	—	—	De 16 à 20,9 %	1 989 750	6,7	De 16 à 20,9 %	2 718 450	8,9	De 16 à 19,9 %	1 915 070	6,4
Gras (gras A)	De 16 à 25 %	6 760 470	22,9	De 21 à 25,9 %	4 176 610	14,1	De 21 à 25,9 %	4 942 360	16,3	De 20 à 28 %	6 860 840	22,8
Flénus (gras B)	Plus de 25 %	6 557 600	22,2	26 % et plus	8 842 400	29,8	26 % et plus	8 423 820	27,7	Plus de 28 %	6 641 700	22,1
Royaume		29 584 850	100,0		29 651 200	100,0		30 384 360	100,0		30 060 290	100,0

La répartition par *qualités* varie considérablement d'un bassin à l'autre. Le tableau ci-après résume à cet égard pour l'année 1953 les indications plus détaillées contenues dans le tableau I, hors-texte.

CHARBONS	Borinage %	Centre %	Charleroi- Namur %	Liège %	Bassin du Sud %	Bassin de la Campine %	Royaume %
Maigres, 1/4 gras et 1/2 gras	28,3	50,9	92,0	95,3	71,2	—	48,7
3/4 gras, gras A et gras B ...	71,7	49,1	8,0	4,7	28,8	100,0	51,3
Total :	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La décomposition de la production d'après le traitement des charbons est donné dans le tableau ci-dessous.

Sortes obtenues	CLASSES DES CHARBONS						
	maigres	1/4 gras	1/2 gras	3/4 gras	gras A	gras B	Toutes classes
Schlamms, poussières et mixtes	1 000 t 2 306	347	2 392	585	1 287	1 019	7 936
%	7,7	1,2	8,0	1,9	4,3	3,4	26,5
Fines lavées	1 000 t 1 356	104	2 224	892	3 457	2 595	10 628
%	4,5	0,3	7,4	3,0	11,5	8,6	35,3
Classés	1 000 t 3 348	270	1 882	359	1 570	2 197	9 626
%	11,1	0,9	6,3	1,2	5,2	7,3	32,0
Criblés et gailleteries	1 000 t 67	31	315	79	547	831	1 870
%	0,2	0,1	1,0	0,3	1,8	2,8	6,2
Ensemble ..	1 000 t 7 077	752	6 813	1 915	6 861	6 642	30 060
%	23,5	2,5	22,7	6,4	22,8	22,1	100,0

Destination des charbons écoulés.

a) Charbons consommés et fournis gratuitement au personnel.

Le tableau ci-dessous donne pour les années 1938, 1951, 1952 et 1953 les quantités de charbon consommées dans les mines ou attribuées gratuitement au personnel.

		Consommation des mines		Distribution gratuite	
		tonnes	%	tonnes	%
Bassin du Sud	1938	1 660 600	7,2	304 350	1,3
	1951	1 634 520	8,0	279 990	1,4
	1952	1 425 540	6,9	302 460	1,5
	1953	1 393 550	6,8	298 190	1,4
Bassin de la Campine	1938	427 850	6,5	70 010	1,1
	1951	566 000	6,1	112 880	1,2
	1952	539 020	5,5	122 770	1,3
	1953	549 890	5,8	120 970	1,3
Royaume	1938	2 088 450	7,1	374 360	1,3
	1951	2 200 520	7,4	392 870	1,3
	1952	1 964 560	6,5	425 230	1,4
	1953	1 943 440	6,5	419 160	1,4

b) *Charbon vendu et cédé.*

L'ensemble des quantités vendues et livrées à des usines des concessionnaires s'est élevé en 1953 à 26 548 130 t, accusant une diminution de 128 320 t par rapport à l'année précédente.

Le lecteur trouvera dans le chapitre « Marché charbonnier » des précisions relatives aux secteurs de destination.

Le tableau ci-dessous donne, pour l'ensemble de ces quantités, le prix de vente moyen. A côté des résultats de 1953, le tableau rappelle ceux de 1913, de 1938, de 1950 et des années suivantes.

Prix moyen de vente des charbons en francs par tonne (1)

BASSINS	1913	1938	1950	1951	1952	1953
Borinage	19,35	141,54	646,38	657,14	694,34	674,63
Centre	18,86	141,91	684,07	725,30	744,51	725,57
Charleroi	19,34	153,33	—	—	—	—
Namur	17,73	147,12	—	—	—	—
Charleroi-Namur ..	—	—	731,80	772,39	793,90	800,88
Liège	19,93	164,93	789,02	818,45	833,41	805,87
Sud	19,36	151,75	716,30	746,51	772,46	762,13
Campine	—	140,55	684,20	751,79	756,84	732,03
Royaume	19,36	149,22	706,50	748,14	767,50	752,71

La réduction du prix moyen par rapport à 1952 résulte de l'introduction du 1^{er} barème de la CECA au 15 mars 1953.

c) *Superficie exploitée et puissance moyenne.*

La **superficie exploitée** est calculée ou mesurée suivant le développement des couches.

La **puissance moyenne** est déterminée en adoptant pour densité moyenne du charbon en roche le chiffre de 1,35 et en partant de la production nette par mètre carré exploité.

Elle pourrait être calculée soit d'après la production brute (y compris les pierres mélangées au charbon extrait), soit d'après une production nette dont on aurait éliminé les pierres. Elle est calculée, en réalité, d'après la production des charbonnages évaluée comme il est dit ci-dessus et dont une partie seulement a passé par les lavoirs. Cette production, comme la puissance moyenne, varie donc suivant les soins apportés au triage des pierres à l'intérieur des mines et à la surface et suivant l'importance et l'utilisation des lavoirs des charbonnages.

Les puissances moyennes, calculées d'après la production nette, sont reproduites dans le tableau ci-dessous qui intéresse plusieurs années. On peut voir qu'en 1953 ces puissances moyennes sont de 0,78 m pour le bassin du Sud, de 0,99 m pour le bassin de Campine et de 0,84 m pour le Royaume.

(1) Francs de l'époque. Rappelons que 1 franc-or de 1913 = 6,9385 francs de 1926 = 9,6568 francs de 1935 = 14,318 francs de 1944 et 16,3347 francs de 1949.

La « valeur-or effective » est calculée depuis le 22-9-1949, sur les bases suivantes : 1 livre sterling = 140 francs belges = 2,80 dollars américains, 35 dollars américains = 1 once d'or fin.

Puissance moyenne des couches en cm

BASSINS	1913	1927	1939	1945	1950	1951	1952	1953
Borinage	57	75	76	85	87	92	91	90
Centre	64	74	73	82	77	82	83	82
Charleroi	69	73	72	89	»	»	»	»
Namur	75	70	67	73	»	»	»	»
Charleroi - Namur	»	»	»	»	75	76	77	77
Liège	62	63	63	67	68	69	68	69
Bassins du Sud ...	64	71	71	81	76	79	78	78
Campine	»	89	109	112	101	104	103	99
Royaume	64	72	77	88	82	85	85	84

d) Personnel ouvrier.

Pour la compréhension des renseignements statistiques relatifs au personnel ouvrier et au nombre de jours d'extraction, il convient de distinguer deux éléments : d'une part les données établies par les mines et figurant dans les dossiers de redevance, suivant instructions de l'Administration des Mines et d'autre part les renseignements statistiques calculés par bassin au moyen des dites données (voir tableau II, hors-texte).

Définitions, prestations, effectifs, répartitions, rendements, salaires du personnel.

RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELS FOURNIS PAR LES CHARBONNAGES.

Le nombre de journées, par catégorie d'ouvriers (veine, fond, fond et surfaces réunis) est relevé sur les feuilles de salaires et transmis à l'Administration des Mines.

On ne fait pas intervenir le nombre de journées de présence effectuées par les ouvriers occupés dans les usines annexées à la mine.

A partir de l'année 1951, la notion de journée est liée à la notion de salaire. On appelle « journée » d'un ouvrier, le quotient par 8 de la somme des heures à payer à cet ouvrier, y compris les heures supplémentaires éventuelles.

La terminologie relative au personnel est quelque peu modifiée. Dans le but de faire apparaître, d'année en année, l'influence de la mécanisation ou de la modernisation de l'abattage, on a réservé la dénomination de « ouvrier à veine » à l'ouvrier qui est habituellement pourvu d'un moyen portatif individuel d'abattage, en excluant de cette catégorie le personnel qui concourt indirectement à l'abattage du charbon : hacheurs, foreurs, hacheurs et rappeurs.

Nombre de jours d'extraction.

A partir de l'année 1951, un jour est qualifié « jour d'extraction », pour un siège déterminé, dès qu'il y a eu abattage normal dans l'une des tailles et extraction.

Le nombre de jours d'extraction d'une mine est égal à la somme des nombres pondérés de jours d'extraction des sièges de cette mine :

$$J \text{ mine} = \text{somme} (J \text{ siège} \times K).$$

Pour l'année, le coefficient de pondération K de chaque siège est le quotient de l'extraction journalière moyenne de ce siège par l'extraction journalière moyenne de la mine :

$$K = \frac{F \text{ journ. siège}}{F \text{ journ. mine}}$$

ce qui implique que la somme des coefficients de pondération d'une même mine est égale à 1.

Nombre moyen d'ouvriers à veine, d'ouvriers du fond, d'ouvriers du fond et de la surface réunis.

Dans chaque mine, on calcule un nombre moyen d'ouvriers à veine, en divisant le nombre de journées « des ouvriers à veine » pendant les jours d'extraction par le nombre de jours d'extraction de la mine (déterminé comme il est indiqué ci-dessus).

De même, on calcule un nombre moyen d'ouvriers du fond et d'ouvriers du fond et de la surface réunis en divisant respectivement le nombre de journées, pendant les jours d'extraction, « des ouvriers du fond » et des « ouvriers du fond et de la surface réunis », par le nombre de jours d'extraction de la mine.

Répartition du personnel d'après l'âge et le sexe.

Cette répartition est établie par chaque mine, pour le personnel du fond et pour le personnel de la surface. Le coefficient de proportionnalité par catégorie (âge ou sexe) est obtenu en faisant la moyenne arithmétique des chiffres de ces catégories au cours de 4 quinzaines normales de travail, une par trimestre. C'est ce coefficient qui, multiplié par le nombre moyen d'ouvriers du fond et par le nombre moyen d'ouvriers de la surface, donne la répartition cherchée.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES CALCULÉS PAR BASSIN.

Les nombres de journées pendant les jours d'extraction ainsi que pendant tous les jours de l'année, par catégorie d'ouvriers (veine, fond, fond et surface réunis) se rapportant à chaque bassin sont formés par la somme des nombres de journées déclarés par les mines qui font partie du bassin envisagé.

Ces nombres figurent au tableau II hors-texte par catégorie d'ouvriers.

Nombre pondéré de jours d'extraction.

A partir de l'année 1951, le nombre pondéré de jours d'extraction d'un bassin se calcule comme indiqué ci-dessus pour la mine :

$$J \text{ bassin} = \text{somme} (J \text{ mine} \times K),$$

le coefficient de pondération étant ici le quotient de l'extraction journalière moyenne de la mine par l'extraction journalière moyenne du bassin.

Nombres pondérés d'ouvriers à veine, d'ouvriers du fond et d'ouvriers du fond et de la surface réunis.

Ces nombres pondérés sont formés en divisant, par bassin, les nombres de journées de chacune de ces catégories d'ouvriers par le nombre pondéré de jours d'extraction du bassin, calculé comme il vient d'être dit.

Répartition du personnel d'après l'âge et le sexe.

Cette répartition par bassin est établie comme il est dit plus haut, en faisant intervenir les nombres pondérés d'ouvriers.

Le tableau ci-contre donne, par bassin et pour le Royaume, le **nombre pondéré de jours d'extraction** au cours des années 1951, 1952 et 1953.

Le tableau suivant donne par bassin et pour le Royaume, le **nombre moyen d'ouvriers** occupés au cours de différentes années et décades jusqu'en 1950 et le **nombre pondéré** en 1951, 1952 et 1953.

La différence entre nombres pondérés et nombres moyens est de l'ordre de 1 à 10 pour mille, suivant les bassins.

BASSINS	Jours d'extraction		
	1951	1952	1953
Borinage	284,45	284,89	281,35
Centre	280,87	284,29	285,46
Charleroi	—	—	—
Namur	—	—	—
Charleroi-Namur ...	289,82	287,41	290,57
Liège	284,88	291,45	286,57
Sud	285,79	287,23	286,57
Campine	301,29	299,92	302,30
Royaume	290,44	291,17	291,29

Nombre moyen d'ouvriers

		1913	1921-1930	1931-1940	1944	1949	1950	1951 (2)	1952 (2)	1953 (2)
Bassin du Sud	Veine	24 844	21 115	15 637	7 162	14 876	13 755	13 476	13 678	13 417
	Fond (1)	105 801	103 383	76 533	42 914	78 155	71 632	71 901	73 696	71 842
	Surface	39 536	45 685	33 459	28 123	32 646	31 298	29 333	28 267	27 361
	Fond et Surface	145 337	149 068	109 992	71 037	110 801	102 930	101 234	101 963	99 203
Bassin de la Campine	Veine	—	1 028	2 622	3 916	5 014(3)	4 788(3)	4 831	5 181	4 970
	Fond (1)	120	8 424	13 554	18 106	25 135(4)	22 608(4)	23 306	24 810	23 903
	Surface	627	4 000	6 221	8 386	10 686	10 313	9 739	9 278	9 205
	Fond et Surface	747	12 424	19 775	26 492	35 821(4)	32 921(4)	33 045	34 088	33 108
Royaume	Veine	24 844	22 143	18 259	11 078	19 890(3)	18 543(3)	18 272	18 796	18 357
	Fond (1)	105 921	111 807	90 087	61 020	103 290(4)	94 240(4)	94 926	98 254	95 484
	Surface	40 163	49 685	39 680	36 509	43 332	41 611	38 967	37 442	36 470
	Fond et Surface	146 084	161 492	129 767	97 529	146 622(4)	135 851(4)	133 893	135 696	131 954

(1) Y compris les ouvriers à veine.

(2) Nombres pondérés.

(3) Dont 66 prisonniers civils en 1949 et 18 en 1950.

(4) Dont 564 prisonniers civils en 1949 et 76 en 1950.

La répartition du personnel entre la veine, les autres services du fond et la surface est indiquée dans le tableau suivant :

		1913	1938	1950	1951	1952	1953	
		%	%	%	%	%	%	
Borinage	Ouvriers à veine	19,5	16,5	14,3	14,1	13,3	13,6	
	Autres ouvr. fond (1)	56,1	55,1	56,7	57,4	59,4	59,4	
	Ouvriers surface	24,4	28,4	29,0	28,5	27,3	27,0	
Centre	Ouvriers à veine	18,2	13,2	12,7	12,3	12,5	12,1	
	Autres ouvr. fond (1)	54,4	57,5	57,4	59,4	60,5	60,6	
	Ouvriers surface	27,4	29,3	29,9	28,3	27,0	27,3	
Charleroi	Ouvriers à veine	16,0	14,7	14,3	14,3	14,6	14,9	
	Autres ouvr. fond (1)	53,6	53,1		53,3	55,0	55,9	55,8
	Ouvriers surface	30,4	32,2		32,4	30,7	29,5	29,3
Namur	Ouvriers à veine	18,8	17,6	Charleroi-Namur				
	Autres ouvr. fond (1)	56,8	51,5					
	Ouvriers surface	24,4	30,9					
Liège	Ouvriers à veine	15,6	12,2	11,6	11,9	12,5	12,6	
	Autres ouvr. fond (1)	58,6	60,2	58,8	60,6	61,2	61,3	
	Ouvriers surface	25,8	27,6	29,6	27,5	26,3	26,1	
Bassin du Sud	Ouvriers à veine	17,1	14,2	13,4	13,3	13,4	13,5	
	Autres ouvr. fond (1)	55,7	56,1	56,2	57,7	58,9	58,9	
	Ouvriers surface	27,2	29,7	30,4	29,0	27,7	27,6	
Bassin de la Campine	Ouvriers à veine	—	14,6	14,6	14,6	15,2	15,0	
	Autres ouvr. fond (1)	16,1	54,0	54,1	55,9	57,6	57,2	
	Ouvriers surface	83,9	31,4	31,3	29,5	27,2	27,8	
Royaume	Ouvriers à veine	17,1	14,3	13,7	13,6	13,9	13,9	
	Autres ouvr. fond (1)	55,5	55,8	55,7	57,3	58,5	58,5	
	Ouvriers surface	27,4	29,9	30,6	29,1	27,6	27,6	

(1) Non compris les ouvriers à veine.

Proportion d'ouvriers étrangers.

Le tableau ci-dessous donne pour diverses années la proportion d'ouvriers étrangers inscrits dans les mines au 31 décembre.

BASSINS	Ouvriers à veine %	Ouvriers du fond %	Ouvriers de la surface %
Borinage	74,35	53,79	4,02
Centre	69,47	55,39	9,57
Charleroi - Namur	74,04	64,82	7,82
Liège	74,00	65,49	12,84
Campine	67,73	34,42	2,47
Royaume	71,79	53,95	7,03
1952	72,47	56,54	6,89
1951	70,62	56,52	6,72
1950	63,09	48,57	6,57
1949	63,11	50,31	7,01
1948	64,18	56,24	7,81
1938	»	21,97	4,69

Enfin, la répartition du personnel suivant l'âge et le sexe est donnée par le tableau suivant, relatif à l'année 1953.

CATEGORIES			Sud	Campine	ROYAUME	
Total Fond	Hommes et garçons	de 21 ans ou plus.	68,8	64,4	67,7	
		de 18 à 20 ans .	2,5	5,0	3,1	
		de 14 à 17 ans .	1,1	2,8	1,5	
			72,4	72,2	72,3	
Surface	Hommes et garçons	de 21 ans ou plus.	24,5	26,1	24,9	
		de 18 à 20 ans .	0,7	0,5	0,7	
		de 14 à 17 ans .	0,8	1,1	0,8	
				26,0	27,7	26,4
	Femmes et filles	de 21 ans ou plus.	1,6	0,1	1,2	
de 14 à 20 ans .		—	—	0,1		
Total .			100,0	100,0	100,0	

La **production moyenne par ouvrier**, appelée improprement mais communément rendement, est donnée, dans les tableaux suivants, par journée et par an, pour chacun des bassins et pour le Royaume. Le premier de ces tableaux se rapporte à la production nette, le second à la production brute.

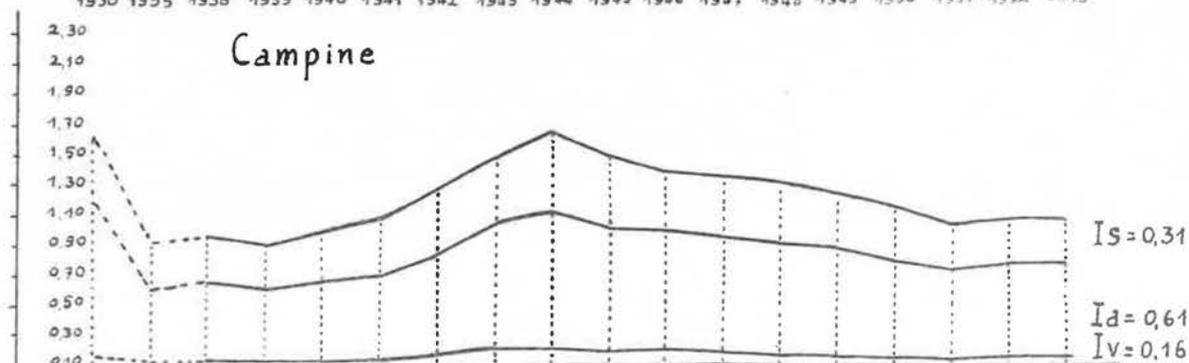
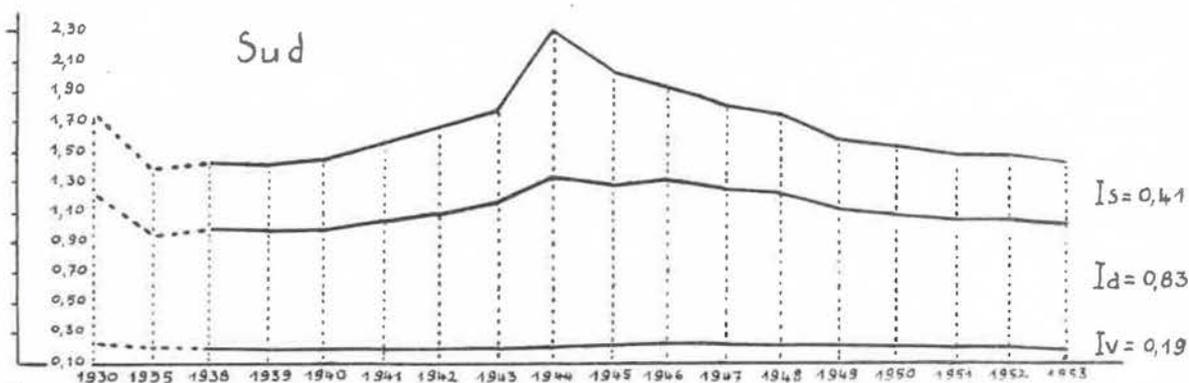
Le rendement *journalier* s'obtient en divisant la production de l'année par la somme de *toutes les journées* de l'année, pour chaque catégorie.

Le rendement *annuel* s'obtient en divisant pour chaque catégorie la production de l'année par le nombre pondéré d'ouvriers, calculé comme il est dit plus haut, c'est-à-dire correspondant aux *jours d'extraction seulement*.

Il est à remarquer, si l'on se réfère aux définitions données, que les chiffres de rendements sont basés, en somme, sur des nombres de journées de présence et non sur des durées réelles de prestations. C'est pourquoi il faut, dans la comparaison des dernières années avec les années précédentes, tenir compte de la durée de présence des ouvriers dans les travaux souterrains : la limite légale, qui avait été ramenée de 8 heures à 7 h 1/2 en 1937, a été rétablie à 8 heures par arrêté royal du 3 février 1940. En 1913, cette durée était de 9 heures.

L'**indice** est l'inverse du rendement, c'est-à-dire le nombre de journées nécessaires, pour chacune des catégories du personnel, à la production d'une tonne nette de charbon.

Le diagramme ci-après donne les variations et la décomposition de l'indice général pour les bassins du Sud et de la Campine, au cours de différentes années et en fonction de la *production nette*.



Iv = Indice des ouvr. à veine; Ia = Indice des autres ouvr. du fond; Is = Indice des ouvr. de surf.

Rendements nets

ANNEES	Rendement journalier (en tonnes)								Rendement annuel (en tonnes)							
	Borinage	Centre	Charleroi	Nemur	Liège	Sud	Campine	ROYAUME	Borinage	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Sud	Campine	ROYAUME
<i>Ouvriers à veine</i>																
1913	2,422	3,457	3,937	3,146	3,406	3,160	—	3,160	699	868	1 063	925	1 000	919	—	910
1938	4,445	5,995	5,022	4,230	5,305	5,083	7,260	5,443	1 267	1 700	1 470	1 219	1 576	1 475	2 099	1 579
1948	3,921	4,939	4,577	4,128	4,739	4,491	5,141	4,667	1 148	1 435	1 328	1 091	1 363	1 302	1 552	1 367
1949	4,330	5,251	4,591	4,106	4,945	4,704	5,464	4,898	1 221	1 458	1 311	1 195	1 437	1 338	1 586	1 400
Charleroi-Namur																
1950	4,810	5,433	4,904	—	5,284	5,049	5,749	5,238	1 247	1 504	1 405	—	1 486	1 396	1 696	1 473
1951	5,033	6,011	5,105	—	5,391	5,293	6,365	5,587	1 431	1 688	1 480	—	1 536	1 513	1,918	1 623
1952	5,288	5,975	4,959	—	5,232	5,262	6,250	5,542	1,506	1 698	1,425	—	1 525	1 511	1 875	1 617
1953	5,166	6,264	5,069	—	5,391	5,352	6,312	5,622	1 453	1 788	1 473	—	1 545	1 534	1 908	1 638
<i>Ouvriers du fond (y compris les ouvriers à veine)</i>																
1913	0,613	0,744	0,894	0,764	0,704	0,731	—	0,731	181	218	244	230	210	216	—	216
1938	0,999	1,104	1,062	1,057	0,874	1,004	1,523	1,085	291	318	318	311	266	298	446	322
1948	0,792	0,847	0,904	0,974	0,747	0,821	1,048	0,878	236	250	268	266	212	243	319	261
1949	0,852	0,909	0,937	1,020	0,788	0,875	1,083	0,926	246	257	274	302	234	255	316	270
Charleroi-Namur																
1950	0,951	0,969	1,013	—	0,851	0,949	1,211	1,014	252	272	297	—	246	268	359	290
1951	0,962	1,016	1,030	—	0,865	0,968	1,308	1,054	282	290	306	—	253	286	398	312
1952	0,945	1,011	1,004	—	0,866	0,955	1,291	1,042	276	292	296	—	258	281	391	309
1953	0,936	1,025	1,043	—	0,900	0,977	1,298	1,060	271	297	310	—	264	286	397	315
<i>Ouvriers du fond et de la surface réunis</i>																
1913	0,460	0,535	0,575	0,573	0,517	0,538	—	0,538	136	158	170	174	156	157	—	157
1938	0,708	0,772	0,712	0,719	0,627	0,699	1,035	0,753	209	225	216	215	192	210	306	225
1948	0,561	0,604	0,607	0,688	0,500	0,570	0,729	0,610	169	180	182	189	149	171	223	184
1949	0,605	0,643	0,633	0,716	0,554	0,610	0,755	0,645	176	184	188	213	167	180	222	190
Charleroi-Namur																
1950	0,669	0,671	0,675	—	0,593	0,652	0,826	0,696	179	191	201	—	173	187	247	201
1951	0,679	0,721	0,703	—	0,620	0,679	0,914	0,738	201	208	212	—	184	201	280	221
1952	0,679	0,729	0,698	—	0,631	0,681	0,927	0,745	201	213	208	—	190	203	285	224
1953	0,675	0,737	0,727	—	0,658	0,698	0,930	0,758	198	216	220	—	195	207	286	228

Rendements bruts

ANNEES	Rendement journalier (en tonnes)							Rendement annuel (en tonnes)						
	Borinage	Centre	Charleroi Namur	Liège	Sud	Campine	ROYAUME	Borinage	Centre	Charleroi Namur	Liège	Sud	Campine	ROYAUME
<i>Ouvriers à veine</i>														
1950	8,097	8,348	7,767	7,677	7,924	9,227	8,227	2 100	2 312	2 225	2 158	2 191	2,722	2 328
1951	8,712	9,097	8,358	7,855	8,445	9,505	8,736	2 478	2 555	2 422	2 238	2 414	2 864	2 537
1952	9,453	9,550	8,265	7,850	8,642	10,038	9,038	2,693	2,714	2 375	2 288	2,482	3 011	2 636
1953	9,233	10,087	8,629	8,190	8,886	10,135	9,237	2 597	2 879	2 507	2 348	2 547	3 063	2 691
<i>Ouvriers du fond (y compris les ouvriers à veine)</i>														
1950	1,600	1,490	1,605	1,236	1,489	1,944	1,603	423	419	470	357	421	577	458
1951	1,666	1,538	1,688	1,260	1,545	1,953	1,647	488	439	500	369	452	594	488
1952	1,690	1,616	1,673	1,300	1,569	2,073	1,699	494	466	493	387	461	629	504
1953	1,673	1,651	1,775	1,368	1,622	2,084	1,741	484	478	528	401	476	637	517
<i>Ouvriers du fond et de la surface réunis</i>														
1950	1,126	1,031	1,069	0,861	1,023	1,325	1,099	301	294	318	251	293	396	318
1951	1,175	1,091	1,151	0,903	1,083	1,365	1,154	348	315	347	267	321	479	346
1952	1,214	1,165	1,164	0,947	1,119	1,490	1,214	359	340	347	285	333	458	365
1953	1,206	1,186	1,237	0,999	1,160	1,493	1,245	353	347	374	296	344	460	374

Le **salaire** représente la rémunération de toute personne — ouvrier, surveillant, chef-ouvrier, contremaître ou autre — liée par un *contrat de travail*, en vertu de la loi du 10 mars 1900 sur le contrat de travail.

Les salaires globaux comprennent tous ceux qui ont été gagnés par les ouvriers *des mines*, soumis au régime légal de retraite des ouvriers mineurs, à l'exclusion des salaires payés pour travaux effectués à forfait par des entrepreneurs, tels que construction de bâtiments, montage de machines, etc.

Dans les *salaires bruts* ne sont pas compris le coût des explosifs consommés dans les travaux à marché, ni celui des fournitures d'huile pour l'éclairage, ni les indemnités pour détérioration du matériel, etc.; mais les sommes retenues pour l'alimentation des *caisses de secours et de prévoyance* y sont incluses.

On obtient les *salaires nets* en déduisant ces dernières retenues des salaires bruts.

La détermination des *salaires journaliers moyens bruts* et des *salaires journaliers moyens nets* est obtenue en divisant le montant total des salaires des ouvriers, bruts d'une part, nets de l'autre, par le nombre de journées.

Le *salaire annuel moyen* est obtenu en divisant le montant total des salaires, par le nombre pondéré d'ouvriers établi comme il est dit plus haut.

Le tableau ci-dessous permet de comparer les salaires journaliers moyens nets en 1913, 1938, 1950, 1951, 1952 et 1953.

Salaires journaliers moyens nets (1)								
ANNEES	Borinage	Centre	Charlero	Namur	Liège	Sud	Campine	Royaume
Ouvriers à veine								
1913	5,89	6,63	6,89	6,88	6,68	6,54	—	6,54
1938	54,29	57,23	58,17	58,68	60,01	57,51	59,48	57,84
Charleroi-Namur								
1950	264,91	259,35	254,95		275,80	262,78	244,24	257,77
1951	279,99	283,56	274,28		295,62	282,06	265,29	277,46
1952	289,53	294,12	287,25		302,97	292,66	276,14	287,97
1953	293,54	296,78	291,09		303,00	295,40	281,49	291,49
Ouvriers du fond (y compris les ouvriers à veine)								
1913	5,21	5,85	6,06	6,02	5,79	5,76	6,10	—
1938	49,52	49,44	51,82	52,50	51,59	50,88	52,70	51,16
Charleroi-Namur								
1950	226,23	212,05	225,51		228,20	240,95	213,47	221,46
1951	237,56	227,61	241,09		242,07	238,13	228,12	235,61
1952	245,70	236,25	248,93		247,79	245,72	236,00	243,21
1953	246,42	237,50	253,12		250,14	248,10	237,66	245,41
Ouvriers de la surface								
1913	3,30	3,99	3,70	3,69	3,62	3,65	4,02	—
1938	37,92	40,13	37,47	39,27	37,90	38,14	38,31	38,17
Charleroi-Namur								
1950	152,34	151,39	148,35		149,47	150,02	146,09	149,02
1951	157,59	163,00	159,86		159,12	159,66	155,14	158,51
1952	164,21	170,64	165,23		163,09	165,35	160,80	164,20
1953	163,99	169,26	165,51		164,85	165,63	161,66	164,61
Ouvriers du fond et de la surface réunis								
1913	4,73	5,33	5,33	5,44	5,22	5,17	4,24	5,16
1938	46,14	46,64	47,10	48,27	47,72	47,01	48,09	47,18
Charleroi-Namur								
1950	204,32	193,39	199,77		204,32	200,92	191,99	198,69
1951	214,01	208,81	215,09		218,58	214,69	206,17	212,54
1952	222,73	217,95	223,44		224,77	222,70	214,84	220,68
1953	223,41	218,28	226,57		227,17	224,59	216,10	222,40

(1) Francs de l'époque considérée.

Le coefficient de hausse par rapport à 1938, pour le Royaume et pour l'ensemble des ouvriers, est de 4,71. On remarquera que ce coefficient était déjà de 4,21 en 1950.

Le tableau ci-dessous donne, par bassin et pour le Royaume, le *salaire brut* et le *salaire net* par tonne extraite, en 1951, 1952 et 1953.

Il convient d'ajouter que tous ces tableaux ne concernent que des salaires proprement dits. D'autres charges viennent s'y ajouter pour constituer le coût de la main-d'œuvre. Il en sera question au chapitre des dépenses.

BASSINS	Salaires bruts en F/tonne nette extraite (1)			Salaires nets en F/tonne nette extraite (1)		
	1951	1952	1953	1951	1952	1953
Borinage	342,23	356,14	359,69	315,20	328,07	331,14
Centre	314,98	325,39	322,84	289,76	298,99	296,36
Charleroi-Namur	332,19	347,81	339,44	305,85	319,95	311,73
Liège	382,56	386,97	375,25	352,62	356,29	345,42
Sud	343,37	355,11	349,73	316,21	326,79	321,53
Campine	244,78	251,83	252,74	225,49	231,64	232,46
Royaume	312,56	322,09	319,13	287,87	296,37	293,43

(1) Francs de l'époque.

e) Dépenses d'exploitation.

Comme précédemment, les dépenses totales envisagées ici comprennent tous les débours nécessités par l'exploitation proprement dite de la mine, dans le sens défini par l'A.R. du 20 mars 1914 relatif aux redevances fixe et proportionnelle sur les mines.

Ces débours comprennent les dépenses de premier établissement mais excluent les charges financières de toute nature.

Les nomenclatures des tableaux qui se rapportent aux dépenses sont entendues comme suit :

A) Dépenses d'immobilisation.

- 1) Creusement de puits à partir de la surface, ainsi que recarrage ayant pour but d'augmenter la capacité d'extraction.
- 2) Achats de terrains.
- 3) Construction de bâtiments, installations, modifications essentielles de triages-lavoirs, de centrales et sous-stations électriques.
- 4) Achats de chaudières, machines, moteurs, non compris les outils, le matériel roulant, les chevaux, etc.
- 5) Fabriques de claveaux.
- 6) Voies de communication et matériel de transport et de traction de la surface.
- 7) Sondages de recherche dans la concession.

B) Autres dépenses.

On entend, par *dépenses d'exploitation*, toutes les dépenses relatives à l'extraction du charbon, au triage-lavage et à la manutention des charbons et déblais, y compris les travaux préparatoires du fond, les travaux d'exhaure du fond et de la surface, l'extraction à la surface, les dégâts miniers et les frais généraux imputables à la mine.

Comme le plan comptable inclut dans ses dépenses certains amortissements, il a fallu, pour connaître les dépenses réelles totales de la mine, retrancher les amortissements des postes où ils se trouvaient en tout ou en partie : matériel de service, soutènement pour claveaux, force motrice électrique.

C'est pourquoi le tableau III hors-texte comprend deux colonnes relatives aux dépenses : « total des dépenses d'exploitation », lequel est la somme des colonnes précédentes, et « dépenses totales réelles de la mine » lequel soustrait les dits amortissements et ajoute les immobilisations.

La notion de « main-d'œuvre directe » résulte aussi du plan comptable. Elle ne vise que les salaires et charges afférentes concernant l'extraction proprement dite du charbon. Les salaires et charges complémentaires concernant les autres services sont incluses dans les postes force motrice, transports surface, ateliers, etc.

La somme de ces charges complémentaires et des frais de main-d'œuvre directes est donnée au tableau III hors-texte, dans le cadre « Salaires globaux et charges sociales ».

Le tableau suivant donne les **dépenses rapportées à la tonne vendable**, c'est-à-dire après déduction du tonnage prélevé sur l'extraction pour la consommation propre des mines.

DEPENSES RAPPORTEES A LA TONNE VENDABLE

1953	Mons	Centre	Charleroi Namur	Liège	Sud	CAMPINE	ROYAUME
Main-d'œuvre directe	515,09	475,71	476,89	501,76	491,54	355,00	448,84
1. — Salaires bruts et primes	362,44	334,90	338,03	351,05	346,23	243,98	314,26
2. — Frais afférents	152,65	140,81	138,86	150,71	145,31	111,02	134,58
Matériel de service et consommations	133,51	130,81	126,65	116,83	126,26	152,48	134,46
1. — Matériel de service (1)	34,55	20,93	27,55	28,72	28,26	67,83	40,64
2. — Bois de mine	36,11	41,16	34,80	31,47	35,28	19,48	30,34
3. — Soutènement métallique	28,82	34,07	28,38	19,95	27,22	20,47	25,11
4. — Claveaux (1)	0,79	0,50	0,66	0,06	0,51	13,61	4,60
5. — Autres consommations	33,24	34,15	35,26	36,63	34,99	31,09	33,77
Prestations et fournitures extérieures	10,30	7,00	7,92	6,66	7,95	14,93	10,13
Force motrice (1) (2) (3)	74,49	67,73	65,03	72,54	69,52	53,50	64,51
Transports surface (2) (3)	19,83	22,57	24,58	12,53	20,04	13,91	18,12
Ateliers (2) (3)	35,87	20,30	25,29	24,05	26,42	28,34	27,02
Dégâts miniers (2)	16,11	6,88	12,32	19,17	14,03	3,53	10,75
Frais généraux (2)	63,95	70,90	69,52	68,40	68,25	63,03	66,62
Immobilisations	71,41	78,04	58,74	41,17	60,13	60,42	60,22
Total général 1953 (4)	912,32	829,80	835,66	829,31	849,66	704,79	804,35
1952 (4)	813,54	793,43	842,91	889,69	838,67	654,57	779,24
1951	807,04	771,53	797,30	848,96	807,77	633,99	752,70
1950	719,94	699,08	725,93	840,53	746,92	621,52	709,25
1938	142,34	133,52	Charleroi 138,74 Namur 136,29	158,91	143,38	127,16	139,78

(1) Y compris certains amortissements qui ne figurent pas au total général ci-dessous.

(2) Y compris main-d'œuvre (conf. le texte).

(3) Y compris les consommations de charbon de la mine.

(4) Sans amortissements, dont une partie est comprise dans certains postes ci-dessus et déduction faite des consommations de charbon de la mine.

A titre indicatif, voici les coefficients de hausse, pour le Royaume et par rapport à 1938, de différents postes du prix de revient de la tonne nette produite :

	1938	1950	1951	1952	1953
Salaires bruts	100	477	477	489	485
Charges sociales et autres dépenses en faveur des ouvriers	100	817	879	1 003	1 019
Main-d'œuvre globale	100	534	544	576	575
Dépenses totales	100	507	538	562	556

Si l'on désire connaître les **dépenses rapportées à la tonne nette produite**, il faut consulter le tableau III hors-texte, qui donne leur décomposition.

f) Consommations.

Charbon. — Les quantités de charbon utilisées par les mines pour leur consommation propre ont été données au chapitre relatif à l'écoulement des charbons extraits.

Les dépenses afférentes au charbon de consommation de la mine ne figurent pas au total général du tableau des « Dépenses rapportées à la tonne vendable », mais sont incluses dans les rubriques « Force motrice », « Transports surface » et « Ateliers » de ce tableau et du tableau III, hors-texte.

Bois. — Les quantités de bois de toutes espèces utilisées dans les mines sont indiquées ci-après, depuis 1950.

BASSINS	1950		1951		1952		1953	
	m ³	dm ³ par t. nette prod	m ³	dm ³ par t. nette prod	m ³	dm ³ par t. nette prod	m ³	dm ³ par t. nette prod
Borinage	189 470	41	193 110	40	180 750	38	175 600	38
Centre	148 460	45	155 090	43	150 820	41	148 840	40
Charleroi	—	—	—	—	—	—	—	—
Namur	—	—	—	—	—	—	—	—
Charleroi-Namur ..	302 210	44	300 370	42	297 510	41	289 420	40
Liège	187 310	42	188 450	39	190 580	38	184 410	37
Sud	827 450	43	837 020	41	819 660	40	798 270	39
Campine	226 520	28	233 790	24	206 400	21	199 030	21
Le Royaume	1 053 970	39	1 060 810	36	1 026 060	34	997 300	33

g) Captage du grisou.

Le captage du grisou a encore pris une extension considérable en 1953. Dans les bassins du Borinage, du Centre et de Charleroi le gaz capté est vendu à l'extérieur, tandis qu'en Campine il est consommé sur place.

Le tableau ci-dessous donne les quantités captées et valorisées au cours des 3 dernières années, exprimées en m³/ramenés à 8.500 calories 0° et 760 mm de Hg.

BASSINS	1951	1952 (chiffres révisés)	1953
Borinage	8 500 670	9 347 820	9 205 890
Centre	10 884 760	17 101 700	23 255 750
Charleroi-Namur ...	8 624 700	18 185 450	21 332 970
Liège	»	»	»
Campine	»	»	1 355 790
Royaume	28 010 130	44 634 970	55 150 400

L'unité utilisée dans ce tableau correspond à peu près à la qualité moyenne du grisou tel qu'il est capté et fourni aux Sociétés de distribution. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que le gaz livré aux consommateurs par ces dernières est ramené au préalable à 4.250 calories dans les mêmes conditions de température et de pression. Les quantités renseignées dans le tableau ci-dessus doivent donc être doublées si on désire les comparer à d'autres quantités de gaz de ville.

Le captage du grisou constituant une activité non étrangère à la mine, les dépenses qu'il nécessite sont comprises dans les dépenses d'exploitation, déduction faite du produit de la vente éventuelle de gaz capté. Cette déduction est opérée sur le poste « Force motrice ».

h) Résultats de l'exploitation.

Le résultat de l'exploitation est l'excédent de la valeur de la production sur les dépenses totales de l'exercice afférentes à l'*exploitation des mines*, y compris les dépenses de premier établissement (tableau III hors-texte).

Pris tel quel, ou bien calculé à l'exclusion des dépenses de premier établissement, ce résultat ne correspond pas au solde du bilan des sociétés charbonnières; en effet, dans la comptabilité industrielle, les dépenses de premier établissement sont amorties en un nombre plus ou moins grand d'années.

Il est à noter également que les bénéfices ou les pertes réalisés par les sociétés charbonnières sur la fabrication du coke et des agglomérés de houille n'interviennent pas dans l'évaluation administrative du produit net, qui ne concerne que l'*exploitation des mines*. Cette évaluation est faite suivant des règles fixées par les lois et arrêtés royaux en vue de la détermination de la redevance proportionnelle due par les concessionnaires de mines aux propriétaires du sol.

Les tableaux ci-dessous font apparaître les résultats d'exploitation de l'année 1953 :

1) les résultats bruts d'exploitation qui résultent de la différence entre la valeur nette totale de la production et les dépenses totales d'exploitation de la mine ;

2) les résultats nets d'exploitation après subventions et rectifications.

Les corrections portent sur les éléments suivants :

a) les subventions de la C.E.C.A. et de l'Etat (autres que la péréquation) qui ne concernent que les mines marginales du Borinage ;

b) les soldes des comptes spéciaux « Fonds de rééquipement » et « Fonds de solidarité ».

L'obligation pour les charbonnages d'immobiliser une fraction du prix de vente pour réaliser certaines dépenses d'immobilisation autorisées par le Comité de Contrôle des Houillères ayant été abandonnée en 1954, le solde que présentait le compte « Fonds de rééquipement » à fin 1953 a été incorporé dans le résultat.

Certains charbonnages mentionnent encore des versements ou des réceptions de liquidation du « Fonds de solidarité » créé en 1946.

c) les différences d'évaluation des matières consommées. Les matières sont en effet consommées au prix du jour de leur emploi qui peut être différent du prix de leur achat.

I^{re} SECTION. - CHAPITRE PREMIER (suite)
 II. — OUTILLAGE MECANIQUE DES TRAVAUX SOUTERRAINS
 (ENSEMBLE DU PAYS)

1^o Abattage du charbon.

Le tableau suivant se rapporte à l'année 1953.

BASSINS	Production en tonnes	Nombre d'appareils en service au cours de l'année			PRODUCTION REALISEE									
		Marteaux-pics	Haveuses	Autres engins mécaniques	par l'emploi de marteaux-pics seuls		par l'emploi de haveuses seules		par l'emploi d'autres engins mécaniques seuls		par l'emploi de divers engins mécaniques combinés		au total par l'emploi d'appareils mécaniques	
					t	%	t	%	t	%	t	%	t	%
Borinage	4 621 150	4 914	6	—	4 532 180	98,1	78 220	1,7	—	—	10 750	0,2	4 621 150	100,0
Centre	3 678 280	2 657	2	—	3 528 400	95,9	3 600	0,1	—	—	1 500	0,1	3 533 500	96,1
Charleroi-Namur	7 274 850	7 303	1	2	6 999 870	96,2	62 640	0,9	56 400	0,8	—	—	7 118 910	97,9
Liège	5 003 430	4 602	13	—	4 895 510	97,8	15 790	0,3	—	—	84 010	1,7	4 995 310	99,8
Campine	9 482 580	7 744	29	15	7 085 430	74,7	—	—	773 590	8,2	1 623 560	17,1	9 482 580	100,0
Le Royaume	30 060 290	27 220	51	17	27 041 390	90,0	160 250	0,5	829 990	2,8	1 719 820	5,7	29 751 450	99,0

L'abattage mécanique est généralisé dans tous les bassins depuis de nombreuses années, car les petites quantités non reprises au tableau ci-dessus représentent l'abattage à l'explosif.

Nombre d'appareils mécaniques d'abattage

Les tableaux ci-dessous donnent le nombre d'engins mécaniques qui ont été en service au cours des années indiquées.

A. — Marteaux-pics

BASSINS	ANNEE									
	1927	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953
Borinage	3 817	4 263	4 711	5 175	5 312	5 264	5 362	5 077	4 949	4 914
Centre	3 008	2 661	2 614	2 661	2 943	2 971	2 728	2 768	2 851	2 657
Charleroi	5 584	5 783	6 487	6 812	7 948	7 717	—	—	—	—
Namur	312	207	265	307	316	282	—	—	—	—
Charleroi-Namur	—	—	—	—	—	—	7 383	7 902	7 465	7 303
Liège	6 057	3 809	4 462	4 495	4 813	4 590	4 620	4 801	4 526	4 602
Campine	2 156	8 421	8 341	8 803	9 107	8 925	8 529	8 659	8 037	7 744
Royaume	20 934	25 144	26 880	28 253	30 439	29 749	28 622	29 207	27 828	27 220

B. — Haveuses

BASSINS	ANNEE									
	1927	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953
Borinage	27	—	—	2	2	3	4	4	4	6
Centre	53	3	1	5	3	5	7	4	5	2
Charleroi	88	—	—	—	1	3	—	—	—	—
Namur	12	1	—	—	—	—	—	—	—	—
Charleroi-Namur	—	—	—	—	—	—	2	—	1	1
Liège	7	1	2	3	9	16	19	22	13	13
Campine	7	3	4	9	13	21	27	35	33	29
Royaume	194	8	7	19	28	48	59	65	56	51

Les résultats nets des onze dernières années sont consignés dans le tableau suivant :

ANNEES	BASSIN DU SUD		CAMPINE		ROYAUME	
	Bénéfice (+) ou perte (-)	par tonne	Bénéfice (+) ou perte (-)	par tonne	Bénéfice (+) ou perte (-)	par tonne
1943	- 194 483 200	- 11,56	- 50 059 700	- 7,23	- 244 542 900	- 10,30
1944	- 529 539 700	- 61,19	- 57 782 100	- 11,85	- 587 321 800	- 43,41
1945	- 10 796 300	- 0,98	+ 108 621 500	+ 22,33	+ 97 825 200	+ 6,18
1946	- 14 629 400	- 0,94	+ 93 668 000	+ 12,86	+ 79 038 600	+ 3,46
1947	- 143 883 700	- 8,35	+ 76 785 500	+ 10,67	- 67 098 200	- 2,75
1948	+ 101 058 500	+ 5,39	+ 583 825 300	+ 73,50	+ 684 883 800	+ 25,66
1949	+ 869 638 600	+ 43,70	+ 366 322 900	+ 46,05	+ 1 235 961 500	+ 44,37
1950	+ 457 730 800	+ 23,84	+ 585 947 600	+ 72,15	+ 1 043 678 400	+ 38,20
1951	- 526 311 100	- 25,82	+ 1 049 614 100	+ 113,29	+ 523 303 000	+ 17,65
1952	- 591 195 700	- 28,60	+ 1 073 168 400	+ 110,49	+ 481 972 700	+ 15,86
1953	- 622 284 800	- 30,24	+ 660 962 600	+ 69,70	+ 38 677 800	+ 1,29

En 1939, le bénéfice à la tonne était, pour le Royaume, de 14,01 francs.

Au cours des trois dernières années, la situation de l'ensemble des mines du Royaume peut être résumée comme suit :

Années	Dépenses			Valeur totale de la production	Résultat brut	Subventions et rectifications	Résultat net
	Main- d'œuvre	Autres dépenses	Totales				
1951	428,73	301,29	730,02	737,89	+ 7,87	+ 9,78	+ 17,65
1952	455,15	304,52	759,67	752,90	- 6,77	+ 22,63	+ 15,86
1953	454,36	298,24	752,60	740,86	- 11,74	+ 13,03	+ 1,29

Les dépenses totales de 1952 avaient augmenté de 29,65 F par rapport à 1951, l'écart étant imputable quasi-intégralement à l'augmentation des dépenses de main-d'œuvre; toutefois, en 1951, les taxes, redevances et tantièmes étaient incorporés dans les autres dépenses, tandis qu'à partir de 1952 ils en sont exclus.

Comme l'ensemble de ces éléments peut être estimé à environ 15 F à la tonne extraite, on arrive à la conclusion que les « autres dépenses » avaient augmenté dans la même proportion que les « dépenses de main-d'œuvre ».

Les dépenses de 1953 sont inférieures de 7,07 F à celles de 1952, l'écart le plus important étant enregistré dans les dépenses autres que celles afférentes à la main-d'œuvre. Pour ces dernières, la légère augmentation des salaires journaliers a été compensée en effet par un accroissement de la productivité.

La valeur de la production avait augmenté de 15,01 F en 1952, mais en 1953 elle a rétrogradé de 12,04 F pour des raisons déjà exposées précédemment. L'évolution de ces éléments avait amené en 1952 un recul de 14,64 F du résultat brut ; en 1953, ce recul fut encore augmenté de 4,97 F.

Les rectifications de 1952 furent plus importantes que celles de 1953, car l'Etat avait supporté au cours de cette période un pécule exceptionnel de vacances et une allocation exceptionnelle du 15 mai qui ne sont plus intervenus en 1953.

Au total, le résultat net de 1953 n'indique plus qu'un bénéfice de 1,29 F/t contre 15,86 F/t en 1952, soit donc un recul de 14,57 F.

Le recul apparent de 1952 par rapport à 1951 n'était que de 1,79 F/t, mais comme il vient d'être dit, pour rendre ces résultats comparables, les résultats de 1951 devraient être améliorés d'environ 15 F/t.

1^{re} SECTION. - CHAPITRE PREMIER (suite)
 II. — OUTILLAGE MECANIQUE DES TRAVAUX SOUTERRAINS
 (ENSEMBLE DU PAYS)

1^o Abattage du charbon.

Le tableau suivant se rapporte à l'année 1953.

BASSINS	Production en tonnes	Nombre d'appareils en service au cours de l'année			PRODUCTION REALISEE									
		Marteaux-pics	Haveuses	Autres engins mécaniques	par l'emploi de marteaux-pics seuls		par l'emploi de haveuses seules		par l'emploi d'autres engins mécaniques seuls		par l'emploi de divers engins mécaniques combinés		au total par l'emploi d'appareils mécaniques	
					t	%	t	%	t	%	t	%	t	%
Borinage	4 621 150	4 914	6	—	4 532 180	98,1	78 220	1,7	—	—	10 750	0,2	4 621 150	100,0
Centre	3 678 280	2 657	2	—	3 528 400	95,9	3 600	0,1	—	—	1 500	0,1	3 533 500	96,1
Charleroi-Namur	7 274 850	7 303	1	2	6 999 870	96,2	62 640	0,9	56 400	0,8	—	—	7 118 910	97,9
Liège	5 003 430	4 602	13	—	4 895 510	97,8	15 790	0,3	—	—	84 010	1,7	4 995 310	99,8
Campine	9 482 580	7 744	29	15	7 085 430	74,7	—	—	773 590	8,2	1 623 560	17,1	9 482 580	100,0
Le Royaume	30 060 290	27 220	51	17	27 041 390	90,0	160 250	0,5	829 990	2,8	1 719 820	5,7	29 751 450	99,0

L'abattage mécanique est généralisé dans tous les bassins depuis de nombreuses années, car les petites quantités non reprises au tableau ci-dessus représentent l'abattage à l'explosif.

Nombre d'appareils mécaniques d'abattage

Les tableaux ci-dessous donnent le nombre d'engins mécaniques qui ont été en service au cours des années indiquées.

A. — *Marteaux-pics*

BASSINS	ANNEE									
	1927	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953
Borinage	3 817	4 263	4 711	5 175	5 312	5 264	5 362	5 077	4 949	4 914
Centre	3 008	2 661	2 614	2 661	2 943	2 971	2 728	2 768	2 851	2 657
Charleroi	5 584	5 783	6 487	6 812	7 948	7 717	—	—	—	—
Namur	312	207	265	307	316	282	—	—	—	—
Charleroi-Namur	—	—	—	—	—	—	7 383	7 902	7 465	7 303
Liège	6 057	3 809	4 462	4 495	4 813	4 590	4 620	4 801	4 526	4 602
Campine	2 156	8 421	8 341	8 803	9 107	8 925	8 529	8 659	8 037	7 744
Royaume	20 934	25 144	26 880	28 253	30 439	29 749	28 622	29 207	27 828	27 220

B. — *Haveuses*

BASSINS	ANNEE									
	1927	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953
Borinage	27	—	—	2	2	3	4	4	4	6
Centre	53	3	1	5	3	5	7	4	5	2
Charleroi	88	—	—	—	1	3	—	—	—	—
Namur	12	1	—	—	—	—	—	—	—	—
Charleroi-Namur	—	—	—	—	—	—	2	—	1	1
Liège	7	1	2	3	9	16	19	22	13	13
Campine	7	3	4	9	13	21	27	35	33	29
Royaume	194	8	7	19	28	48	59	65	56	51

C. — Autres engins mécaniques

BASSINS	ANNEES	
	1952	1953
Borinage	—	—
Centre	—	—
Charleroi - Namur	2	2
Liège	—	—
Campine	5	15
Royaume	7	17

Avant la guerre 1914-1918, aucune statistique relative à l'emploi de ces appareils n'était dressée. Cependant, de certaines études parues on peut déduire qu'en 1913, les appareils mécaniques ont été utilisés pour abattre environ 10 % de la production totale.

2° Creusement des galeries.

Le tableau ci-après donne, par bassin, le coefficient d'emploi des *marteaux perforateurs* dans le creusement des galeries en 1953.

Il est à noter que les marteaux perforateurs sont parfois utilisés pour le sondage aux eaux.

Intervention des marteaux perforateurs dans le creusement des galeries

BASSINS	Nombre de marteaux perforateurs en service au cours de l'année 1953	Longueur totale en mètres des galeries creusées			Intervention des marteaux-perforateurs dans le creusement des galeries	
		En roche	En veine	Total	En mètres	%
Borinage	1 047	21 400	89 860	111 260	108 700	97,7
Centre	632	14 050	82 620	96 670	90 670	93,8
Charleroi-Namur .	1 891	49 790	139 880	189 670	175 910	92,7
Liège	1 618	27 060	158 370	185 430	179 840	97,0
Campine	836	27 380	89 840	117 220	103 830	88,6
Royaume	6 024	139 680	560 570	700 250	658 950	94,1

Les marteaux-perforateurs sont donc utilisés d'une manière très générale, pour le creusement des galeries; il en est ainsi depuis de nombreuses années : leur part d'intervention a évolué comme suit, depuis 1948 :

1948	—	92,1 %
1949	—	94,9 %
1950	—	94,3 %
1951	—	94,5 %
1952	—	93,7 %

La fraction creusée sans intervention de marteaux-perforateurs concerne presque exclusivement des galeries en veine, où l'emploi de l'explosif n'est pas nécessaire.

III. — SOUTÈNEMENT MÉTALLIQUE DES TAILLES

Le relevé ci-dessous est établi à la date du 31 décembre 1953.

BASSINS	Étaçons en service				Bêles en service			
	coulissants		autres		articulées		autres	
	Nombre	Long. de taille équipée m	Nombre	Long. de taille équipée m	Nombre	Long. de taille équipée m	Nombre	Long. de taille équipée m
Borinage	38 985	7 400	1 557	360	23 931	4 380	1 291	440
Centre	31 373	4 910	168	90	12 469	2 060	714	180
Charleroi-Namur ..	62 563	12 640	3 885	820	15 255	3 250	5 690	1 170
Liège	14 556	2 700	—	—	1 481	390	4 800	1 970
Campine	129 361	19 160	30 804	4 390	66 994	11 540	25 560	6 560
Le Royaume ...	276 838	46 810	36 414	5 660	120 130	21 620	38 055	10 320

Depuis 1948, le soutènement métallique des tailles a pris une extension considérable, ainsi que le montre le tableau ci-dessous.

Le nombre d'étaçons coulissants a plus que doublé depuis 1948 et la progression se poursuit d'une manière régulière depuis 1950; par contre les étaçons rigides sont en régression tout aussi régulière depuis la même époque.

Les bêles articulées qui ont fait leur première apparition en 1948 dans les bassins du Centre et de Charleroi ont pris une prodigieuse extension au cours des 5 dernières années, tandis que l'emploi des bêles métalliques non articulées a également continué à s'étendre, mais d'une manière beaucoup plus lente.

ANNEES	Nombre d'étaçons en service		Nombre de bêles en service	
	coulissants	autres	articulées	autres
1948	128 779	55 416	620	23 117
1949	151 051	60 137	3 669	27 711
1950	164 754	52 274	11 486	31 989
1951	204 264	50 755	55 961	31 654
1952	242 560	43 662	103 958	37 177
1953	276 838	36 414	120 130	38 055

IV. — REVÊTEMENT DES GALERIES DE TRANSPORT

Le relevé ci-dessous concerne les galeries de transport à caractère permanent, horizontales ou inclinées.

Il est établi à la date du 31 décembre 1953.

Il indique une prédominance très nette des cadres métalliques dans les bassins du Sud, et l'emploi intensif du revêtement en claveaux en Campine où les pressions des terrains sont souvent considérables.

L'influence relative des divers revêtements n'a pas considérablement évolué au cours des dernières années; les cadres métalliques équipaient déjà 63,4 % des galeries en 1948, et en Campine 51,6 % des galeries étaient déjà revêtues de claveaux à la fin de la même année.

BASSINS	Longueur totale m	Bois		Bois et fer		Cadres métalliques		Claveaux		Divers		sans revêtement	
		Long. m	%	Long. m	%	Long. m	%	Long. m	%	Long. m	%	Long. m	%
Borinage	344 880	10 860	3,1	2 590	0,8	328 480	95,2	1 410	0,4	590	0,2	950	0,3
Centre	214 420	4 390	2,1	1 840	0,9	205 660	95,9	1 170	0,5	1 300	0,6	60	—
Charleroi-Namur	652 260	74 000	11,3	9 840	1,5	515 800	79,1	1 660	0,3	34 610	5,3	16 350	2,5
Liège	433 570	73 540	17,0	6 000	1,4	304 990	70,3	8 120	1,9	16 220	3,7	24 700	5,7
Campine	504 600	9 860	2,0	1 710	0,3	204 940	40,6	279 160	55,3	8 930	1,8	—	—
Royaume ...	2 149 730	172 650	8,0	21 980	1,0	1 559 870	72,6	291 520	13,6	61 650	2,9	42 060	1,9

V. — TRANSPORT SOUTERRAIN

Les tableaux suivants donnent la situation dans les divers bassins. Les relevés sont établis à la date du 31 décembre 1953.

Transport dans les tailles

BASSINS	Production totale, en tonnes	Longueur du transport par convoyeurs (en mètres)					Production réalisée dans les tailles desservies par des engins mécaniques	
		oscillants	à bande	à raclettes	divers	Longueur totale	en tonnes	en %
Borinage	4 621 150	6 780	280	3 270	1 320	11 650	2 647 740	57,3
Centre	3 678 280	6 850	—	990	520	8 360	1 703 110	46,3
Charleroi-Namur	7 274 850	12 540	1 080	1 140	2 270	17 030	3 381 960	46,5
Liège	5 003 430	10 870	2 330	3 710	3 470	20 380	2 582 340	51,6
Campine	9 482 580	8 880	6 210	8 160	510	23 760	9 482 580	100,0
Royaume	30 060 290	45 920	9 900	17 270	8 090	81 180	19 797 730	65,9

Dans les autres tailles, représentant 34,1 % de la production du Royaume et 49,9 % de la production des bassins du Sud, la pente des couches est telle que l'évacuation des produits se réalise par gravité.

Transport dans les galeries souterraines

BASSINS	Transport total en t km	LOCOMOTIVES (a)				Trainage par câbles ou chaînes				
		Nombre				Transport		Longueur des galeries desservies m	Transport	
		à huile lourde	à air comprimé	électriques	Total	en t km	en %		en t km	en %
Borinage	11 461 970	185	—	—	185	7 893 080	68,9	39 050	1 641 860	14,3
Centre	8 372 220	46	—	3	49	2 978 150	35,6	60 020	4 254 150	50,8
Charleroi-Namur	12 749 850	128	—	2	130	4 996 150	39,2	125 540	4 195 850	32,9
Liège	12 127 360	62	—	6	68	3 183 610	26,2	71 800	4 714 340	38,9
Campine	48 404 940	136	15	54	205	37 794 740	78,1	115 510	4 669 420	9,6
Royaume	93 116 340	557	15	65	637	56 845 730	61,0	411 920	19 475 660	20,9

BASSINS	CONVOYEURS					Transport		Transport mécanique total		Nombre de chevaux en service
	LONGUEURS (en mètres)					Transport		en t km	en %	
	oscillants	à bande	à raclette	divers	Total	en t km	en %			
Borinage	1 220	19 190	530	830	21 770	808 620	7,0	10 343 560	90,2	359
Centre	1 290	7 490	510	320	9 610	725 030	8,6	7 957 330	95,0	113
Charleroi-Namur	3 690	20 800	600	3 950	29 040	1 013 190	7,9	10 205 230	80,0	504
Liège	4 160	17 690	1 210	6 330	29 390	1 174 690	9,7	9 072 640	74,8	395
Campine	730	64 920	770	1 470	67 890	5 844 420	12,1	48 308 580	99,8	—
Royaume	11 090	130 090	3 620	12 900	157 700	9 565 950	10,3	85 887 340	92,2	1 371

(a) Les locomotives à essence ont disparu des exploitations souterraines depuis 1952.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution du transport souterrain depuis 1938 pour l'ensemble du Royaume.

Il montre que la mécanisation des transports souterrains a été régulièrement développée, car le pourcentage de la production transporté mécaniquement est passé de 1938 à 1953 de 58,3 à 92,2, alors que le nombre de chevaux en service dans le fond passait pendant le même laps de temps de 3728 à 1371.

Dans les transports mécaniques on constate le remplacement progressif des trainages par des locomotives, tandis que les transports par convoyeurs ne progressent que lentement.

ANNEES	Transports mécaniques (%)				Nombre de chevaux en service
	locomotives	trainages	convoyeurs	Total	
1938	24,2	34,1	—	58,3	3 728
1948	47,3	28,5	9,0	84,8	2 017
1950	50,3	28,3	9,1	87,7	1 793
1952	59,4	22,7	9,9	92,0	1 516
1953	61,0	20,9	10,3	92,2	1 371

VI. — REMBLAYAGE

Le *foudroyage* reste le procédé le plus fréquemment utilisé pour le contrôle du toit. En 1953, 63,4 % de la production proviennent de tailles à foudroyage. Cette proportion n'a pas sensiblement évolué au cours des dernières années.

Le *remblayage pneumatique* est d'une application beaucoup plus restreinte. Son emploi semble cependant se généraliser chaque fois que les affaissements de terrains consécutifs à l'exploitation doivent être réduits au minimum ; depuis 1948, l'importance des tailles traitées par cette méthode a plus que triplé.

Le *remblayage hydraulique* par contre, n'a plus été utilisé en 1953. En 1952, un seul bassin avait extrait avec ce mode de remblayage 38.150 tonnes, soit 0,1 % de la production totale du Royaume.

Le tableau ci-dessous indique la production réalisée en 1953 dans les tailles à foudroyage et à remblayage pneumatique.

Remblayage pneumatique et foudroyage

BASSINS	Production totale (tonnes)	Production des tailles à remblayage pneumatique		Production des tailles à foudroyage	
		en t	en %	en t	en %
Centre	3 678 280	—	—	2 705 400	73,6
Charleroi-Namur	7 274 850	101 270	1,4	3 998 360	55,0
Liège	5 003 430	234 390	4,7	1 408 210	28,1
Campine	9 482 580	865 620	9,1	8 276 040	87,3
Royaume	30 060 290	1 299 960	4,3	19 069 520	63,4

VII. — FORCE MOTRICE

Les moteurs à air comprimé occupent toujours une place importante dans les travaux souterrains; par rapport à l'année précédente on enregistre même une augmentation de 9,5 % de leur puissance cumulée, tandis que la puissance de l'ensemble des moteurs électriques n'a augmenté que de 5 %.

Les relevés ci-dessous sont établis à la date du 31 décembre 1953.

Moteurs à air comprimé et moteurs électriques

a) TRAVAUX SOUTERRAINS

BASSINS	Transport sur galeries principales				Treuils de vallées ou de balances				Ventilateurs			
	Moteurs à air comprimé		Moteurs électriques		Moteurs à air comprimé		Moteurs électriques		Moteurs à air comprimé		Moteurs électriques	
	Nombre	Puissance en kW	Nombre	Puissance en kW	Nombre	Puissance en kW	Nombre	Puissance en kW	Nombre	Puissance en kW	Nombre	Puissance en kW
Borinage	519	8 247	58	741	81	1 053	15	692	367	849	74	2 537
Centre	877	5 924	33	687	84	848	22	1 263	322	768	17	1 002
Charleroi-Namur	1 076	9 399	139	1 544	137	1 815	27	1 246	632	1 486	131	1 321
Liège	463	4 081	132	1 813	193	1 910	30	1 058	382	676	104	1 687
Campine ...	937	9 998	172	3 284	263	6 325	46	936	427	868	412	6 651
Royaume ...	3 872	37 649	534	8 069	758	11 951	140	5 195	2 130	4 647	738	13 198

BASSINS	Pompes				Couloirs oscillants ou transporteurs				Usages divers				TOTAL (Travaux souterrains)			
	Moteurs à air comprimé		Moteurs électriques		Moteurs à air comprimé		Moteurs électriques		Moteurs à air comprimé		Moteurs électriques		Moteurs à air comprimé		Moteurs électriques	
	Nombre	Puissance en kW	Nombre	Puissance en kW	Nombre	Puissance en kW	Nombre	Puissance en kW	Nombre	Puissance en kW	Nombre	Puissance en kW	Nombre	Puissance en kW	Nombre	Puissance en kW
Borinage	362	1 272	128	15 577	274	2 447	74	1 861	179	1 658	48	1 368	1 782	15 526	397	22 776
Centre	218	532	62	9 380	276	2 939	12	269	119	946	28	957	1 896	11 957	174	13 558
Charleroi-Namur	382	1 817	226	25 016	488	4 996	174	2 978	206	1 560	43	546	2 921	21 073	740	32 651
Liège	268	1 489	230	29 999	338	3 538	168	3 277	136	1 003	44	1 015	1 780	12 697	708	38 849
Campine	810	2 589	643	18 208	540	7 311	493	14 482	873	5 624	130	3 298	3 850	32 715	1 896	46 859
Le Royaume	2 040	7 699	1 289	98 180	1 916	21 231	921	22 867	1 513	10 791	293	7 184	12 229	93 968	3 915	154 693

b) SURFACE

BASSINS	Extraction				Aérage				Epuisement				Usages divers				TOTAL (Surface)			
	Moteurs comprimé		Moteurs électriques		Moteurs à air comprimé		Moteurs électriques		Moteurs à air comprimé		Moteurs électriques		Moteurs à air comprimé		Moteurs électriques		Moteurs à air comprimé		Moteurs électriques	
	Nombre	Puissance en kW	Nombre	Puissance en kW	Nombre	Puissance en kW	Nombre	Puissance en kW	Nombre	Puissance en kW	Nombre	Puissance en kW	Nombre	Puissance en kW	Nombre	Puissance en kW	Nombre	Puissance en kW	Nombre	Puissance en kW
Borinage	1	162	65	48 199	1	3	29	4 271	—	—	20	714	18	250	2 093	61 202	20	415	2 207	114 386
Centre ...	2	10	41	30 533	—	—	31	5 665	2	23	9	294	9	124	1 542	53 622	13	157	1 623	90 114
Charleroi-Namur ...	5	196	112	60 515	1	32	85	7 631	1	8	33	1 544	18	150	4 302	89 165	25	386	4 532	158 855
Liège	—	—	110	31 497	—	—	51	3 672	—	—	16	1 861	34	475	2 865	60 940	34	475	3 042	97 970
Campine	—	—	29	52 874	—	—	13	11 264	—	—	23	1 089	13	119	5 479	160 425	13	119	5 544	225 652
Royaume	8	368	357	223 618	2	35	209	32 503	3	31	101	5 502	92	1 118	16 281	425 354	105	1 552	16 948	686 977

D. — Travaux souterrains et de surface

BASSINS	TOTAUX			
	Moteurs à air compr.		Moteurs électriques	
	Nombre	Puissance en kW	Nombre	Puissance en kW
Borinage	1 802	15 941	2 604	137 162
Centre	1 909	12 114	1 797	103 672
Charleroi - Namur	2 946	21 459	5 272	191 506
Liège	1 814	13 172	3 750	136 819
Campine	3 863	32 834	7 440	272 511
Royaume	12 334	95 520	20 863	841 670

VIII. — ECLAIRAGE

La caractéristique de l'éclairage individuel des ouvriers mineurs est le succès grandissant des lampes au chapeau, particulièrement dans le bassin de la Campine. En deux ans, le nombre de ces lampes a doublé.

Le tableau suivant se rapporte aux lampes en service dans les travaux souterrains à la date du 31 décembre 1953.

BASSINS	NOMBRE DE LAMPES						
	au chapeau	Portatives				Semi-fixes et fixes	
		à huile	à essence	électriques	Total	électriques	électro-pneumatiques
Borinage	734	2 907	80	24 223	27 210	3 137	220
Centre	72	1 969	687	15 954	18 610	1 419	80
Charleroi-Namur	1 529	3 006	2 456	23 737	29 199	3 131	403
Liège	1 845	—	5 876	22 296	28 172	3 501	353
Campine	18 135	—	2 701	13 354	16 055	7 230	491
Royaume	22 315	7 882	11 800	99 564	119 246	18 418	1 547

IX. — LUTTE CONTRE LES POUSSIÈRES

Le tableau ci-dessous donne le relevé, au 31 décembre 1953 des appareils utilisés dans la lutte contre les poussières, en application de l'arrêté du Régent du 6 décembre 1945.

BASSINS	Nombre de							
	pulvérisateurs	masques	marteaux-pics contre poussières		mètres de tailles traitées par injecteurs d'eau en veine	marteaux-perforateurs à injection d'eau (1)	capteurs de poussières	autres appareils d'abattement des pous.
			pulvéris. d'eau	autres				
Borinage	131	7 820	126	956	2 080	90	6	13
Centre	130	2 888	237	590	2 880	69	31	32
Charleroi-Namur	360	11 796	433	526	790	133	60	143
Liège	154	10 610	440	1 109	690	161	61	10
Campine	991	3 969	2 074	2 176	6 520	755	28	142
Royaume	1 766	37 083	3 310	5 357	12 960	1 208	186	340

(1) Y compris les perforatrices montées sur supports (Jumbos, etc...).

X. — EMPLOI DES EXPLOSIFS

Le tableau suivant donne la consommation et l'affectation des explosifs dans les charbonnages au cours de l'année 1953.

BASSINS	Dynamite kg	Explosifs difficilement inflammables (kg)				Détonateurs (nombre)			
		non S.G.P.	S.G.P. non gainé	S.G.P. gainé	Total	instantanés	à long retard	à court retard	Total
<i>a) Coupages et recarrages des voies (fausses voies comprises).</i>									
Borinage	10 106	5 192	12 138	169 153	186 483	134 182	169 481	225 660	529 323
Centre	737	4 629	29 061	81 772	115 462	146 825	80 175	75 961	302 961
Charleroi- Namur	68 282	31 140	19 416	171 163	221 719	335 735	122 148	332 791	790 674
Liège	33 733	44 041	41 187	237 000	322 228	281 617	278 871	177 272	737 760
Campine	—	—	24	100 238	100 262	194 232	—	3 615	197 847
Royaume	112 858	85 002	101 826	759 326	946 154	1 092 591	650 675	815 299	2 558 565
<i>b) Travaux préparatoires et de premier établissement.</i>									
Borinage	110 784	1 797	9 216	53 431	64 444	6 173	175 219	128 197	309 589
Centre	89 646	977	3 469	38 843	43 289	29 266	176 575	54 304	260 145
Charleroi- Namur	232 677	25 778	7 532	104 047	137 357	41 664	384 379	375 397	801 440
Liège	97 733	74 181	15 294	69 558	159 033	44 614	331 882	114 446	490 942
Campine	182 127	12 562	3 952	95 118	111 632	71 685	393 190	83 087	547 962
Royaume	712 967	115 295	39 463	360 997	515 755	193 402	1 461 245	755 431	2 410 078
<i>c) Abattage du charbon, y compris l'enlèvement des lits stériles.</i>									
Borinage	—	—	1 762	39 670	41 432	55 546	2 680	35 488	93 714
Centre	25	260	—	30 764	31 024	66 369	—	4 047	70 416
Charleroi- Namur	1 098	1 141	7 042	74 844	83 027	124 614	4 991	150 945	280 550
Liège	—	—	1 130	5 365	6 495	3 127	2 282	12 089	17 498
Campine	—	—	1 099	2	1 101	2 195	—	6	2 201
Royaume	1 123	1 401	11 033	150 645	163 079	251 851	9 953	202 575	464 379
<i>d) Divers (recarrages de bouveaux, creusements de salles, percements d'étreintes, foudroyage, etc.).</i>									
Borinage	9 111	721	1 752	19 268	21 741	24 769	49 032	13 432	87 233
Centre	6 259	—	1 181	8 995	10 176	16 841	25 990	8 608	51 439
Charleroi- Namur	20 439	4 169	2 325	29 353	35 847	32 000	37 466	69 746	139 212
Liège	13 378	1 480	2 027	19 977	23 484	22 815	22 458	29 051	74 324
Campine	890	—	—	12 268	12 268	48 325	5 153	—	53 478
Royaume	50 077	6 370	7 285	89 861	103 516	144 750	140 099	120 837	405 686
<i>e) Récapitulation.</i>									
Borinage	130 001	7 710	24 868	281 522	314 100	220 670	396 412	402 777	1 019 859
Centre	96 667	5 866	33 711	160 374	199 951	259 301	282 740	142 920	684 961
Charleroi- Namur	322 496	62 228	36 315	379 407	477 950	534 013	548 984	928 879	2 011 876
Liège	144 844	119 702	59 638	331 900	511 240	352 173	635 493	332 858	1 320 524
Campine	183 017	12 562	5 075	207 626	225 263	316 437	398 343	86 708	801 488
Royaume	877 025	208 068	159 607	1 360 829	1 728 504	1 682 594	2 261 972	1 894 142	5 838 708

Le lecteur remarquera que le nombre de détonateurs à retard a été subdivisé en « détonateurs à long retard » et « détonateurs à court retard ». On sait, en effet, que le court retard est un facteur de régularité et de sécurité, et il a été jugé opportun de suivre l'évolution de son emploi.

SECTION I. MINES MINIERES ET CARRIERES ET INDUSTRIES CONNEXES

CHAPITRE DEUXIEME

FABRICATION DU COKE ET DES AGGLOMERES DE HOUILLE

A. — COKE

(Tableau V)

Classement.

Les données du tableau V se rapportent :

- a) aux cokeries minières, dépendant d'un charbonnage ou de groupes de charbonnages ;
- b) aux cokeries métallurgiques, dépendant d'usines métallurgiques ;
- c) aux cokeries indépendantes, comprenant les cokeries de la synthèse, les cokeries gazières et les cokeries verrières.

— Il y a lieu de noter qu'au début de 1953, deux usines rangées précédemment parmi les cokeries indépendantes, mais qui dépendent respectivement de charbonnages et d'usines métallurgiques ont manifesté le désir d'être incorporées respectivement dans le groupe des cokeries minières et dans celui des cokeries métallurgiques.

Les ingénieurs du Corps des Mines surveillent directement toutes les cokeries de la région minière du pays ; les autres cokeries communiquent néanmoins à l'Administration des Mines les renseignements statistiques qui les concernent.

Il est à noter que les renseignements qui vont suivre ne concernent pas les usines à gaz proprement dites. Ces usines qui tendent de plus en plus à disparaître, n'ont plus qu'un intérêt local. En 1953, elles ont encore enfourné 25.310 tonnes de charbon et produit 19.764 tonnes de coke. Elles ont distribué 13.303 m³ de gaz ramené à 4.250 calories, 0° et 760 mm de Hg.

Production, consommation et personnel.

La production totale de coke de 1953 s'est élevée à 5 945 416 tonnes contre 6 407 208 tonnes en 1952.

Comme la répartition de cette production entre les différentes catégories de cokeries a été modifiée en 1953, le tableau ci-dessous reproduit la production des 5 dernières années en adoptant les groupes formés en 1953.

ANNEES	PRODUCTION DES COKERIES			Du Royaume 1 000 t
	minières 1 000 t	métallurgiques 1 000 t	indépendantes 1 000 t	
1949	856	3 067	1 112	5 035
1950	789	2 889	920	4 598
1951	1 113	3 864	1 119	6 096
1952	1 161	4 047	1 199	6 407
1953	960	3 920	1 065	5 945

L'enfournement correspondant à cette production s'est élevé à 7 749 519 tonnes dont 6 531 083 tonnes de charbon belge et 1 218 436 tonnes de charbons importés.

Le tableau ci-dessous rappelle les enfournements des 5 dernières années en adoptant les groupes formés en 1953.

ANNEES	ENFOURNEMENT DES COKERIES				
	minières 1 000 t	métallurgiques 1 000 t	indépendantes 1 000 t	Ensemble 1 000 t	
1949	charbon belge	1 136	3 625	1 092	5 853
	charbon étranger ...	2	393	402	797
	<i>Total</i> :	1 138	4 018	1 494	6 650
1950	charbon belge	1 039	3 630	1 111	5 780
	charbon étranger ...	—	166	156	322
	<i>Total</i> :	1 039	3 796	1 267	6 102
1951	charbon belge	1 455	4 069	936	6 460
	charbon étranger ...	5	948	517	1 470
	<i>Total</i> :	1 460	5 017	1 453	7 930
1952	charbon belge	1 516	4 575	1 072	7 163
	charbon étranger ...	—	690	491	1 181
	<i>Total</i> :	1 516	5 265	1 563	8 344
1953	charbon belge	1 214	4 506	811	6 531
	charbon étranger ...	46	606	567	1 219
	<i>Total</i> :	1 260	5 112	1 378	7 750

Le lecteur trouvera au chapitre suivant quelques informations complémentaires relatives à l'écoulement du coke, dont la sidérurgie est de loin le consommateur le plus important.

Comme une importante partie de la production est réalisée dans des cokeries annexées à des usines métallurgiques, les ventes proprement dites n'ont porté que sur 2 410 716 t ce qui correspond à un prix unitaire de 949,38 F/t.

Cette valeur unitaire n'est pas représentative de la valeur de la production car les quantités cédées, qui ont atteint 3 176 904 t, concernent presque exclusivement les gros coques.

En pondérant les prix de vente moyens des 3 classes de coques par rapport au pourcentage pour lequel chacune d'elles intervient dans la production on aurait obtenu un prix de vente moyen de 964,31 F/t (1).

Par tonne de houille enfournée, les usines à coke ont produit en 1953 :

coke : 767 kg
gaz vendable : 330 m³
ammonique (exprimée en sulfate) : 7,9 kg
brai : 3,3 kg
benzol brut : 6,3 kg
goudron brut : 24,8 kg

Le personnel des cokeries s'est élevé en 1953, à 3 930 ouvriers.

B. — AGGLOMERES DE HOUILLE

(Tableau VI)

La fabrication d'agglomérés s'est poursuivie en 1953 à peu près au même rythme qu'en 1952 ; la production totale a atteint 1 332 629 t contre 1 482 856 t l'année précédente.

Cette production a été réalisée à concurrence de 98,3 % dans des usines annexées aux charbonnages.

Le tableau que l'on trouve au chapitre troisième montre que dans cette production, 53 431 tonnes ont été prélevées pour la consommation propre et 116 978 tonnes ont été fournies au personnel. Ces prélèvements, qui pourraient paraître élevés a priori, couvrent également les besoins des mines auxquelles les usines appartiennent, ainsi que les distributions gratuites aux ouvriers mineurs faites sous forme d'agglomérés.

(1) En 1952, une opération semblable eut conduit à un prix moyen de 1 156,20 F/t.

Production, consommation et personnel.

Les ventes proprement dites se sont chiffrées par 1 169 372 000 francs, ce qui correspond à un prix unitaire de 905,11 francs par tonne d'agglomérés. Il s'agit des ventes proprement dites, à l'exclusion des cessions aux autres divisions des sociétés.

La consommation de houille s'est élevée à 1 253 000 tonnes, dont 2 000 tonnes provenant de l'étranger, et la consommation de brai à 109 000 tonnes, dont 61 000 tonnes provenant de l'étranger.

Le personnel des fabriques d'agglomérés s'est élevé, en 1953 à 558 ouvriers.

CHAPITRE TROISIEME**REVUE DU MARCHE CHARBONNIER BELGE**

Le tableau ci-dessous reproduit l'aspect général du marché charbonnier belge au cours des années 1938, 1950, 1952 et 1953.

Dans l'analyse de ce marché, il y a lieu de tenir compte des combustibles importés, au même titre que des combustibles produits en Belgique.

Pour l'année 1953, il a été dit au chapitre premier que les producteurs belges avaient fourni aux consommateurs indigènes et à l'exportation : 26 548 000 tonnes. Ce total comprend 4 165 000 tonnes fournies à l'exportation et 235 000 tonnes fournies de mine à mine, qui sont déjà comprises dans l'écoulement des mines réceptrices. Les fournitures de charbons belges aux consommateurs belges étrangers aux mines ont donc représenté 22 148 000 tonnes ; comme ces consommateurs ont acquis en outre 2 164 000 tonnes de charbons importés leurs demandes totales ont atteint en 1953 : 24 312 000 t, chiffre que l'on retrouve à la ligne 6 du tableau ci-dessous.

ASPECT GENERAL DU MARCHÉ CHARBONNIER BELGE

1 000 t

	1938			1950			1952			1953		
	charbon	agglom.	cokes	charbon	agglom.	cokes	charbon	agglom.	cokes	charbon	agglom.	cokes
1. Production	29 585	1 712	5 107	27 321	1 020	4 598	30 384	1 483	6 407	30 060	1 333	5 945
2. Importations :												
(de la Belgique	4 199	93	50	648	—	35	1 615	—	23	2 179	11	30
(du Grand Duché de Luxembourg	294	— (a)	1 891	270	5	2 429	326	—	3 203	263	—	2 997
de l'U.E.B.L.	4 493	93	1 941	918	5	2 464	1 941	—	3 226	2 442	11	3 027
3. Stocks au 1 ^{er} janvier	691	— (a)	— (b)	1 805	24	229	221	5	67	1 678	37	101
4. Disponibilités belges	34 475	1 805	5 157	29 774	1 044	4 862	32 220	1 488	6 497	33 917	1 381	6 076
5. Consommation propre des producteurs et distributions gratuites aux ouvriers	2 462	170	273	2 648	164	306	2 390	168	197	2 362	170	203
6. Fournitures à l'intérieur	25 306	1 041	4 481	23 384	950	3 991	25 615	981	5 241	24 312	905	4 850
7. Exportations :												
(de l'U.E.B.L.	4 403	594	1 204	2 697	19	321	2 488	286	818	4 152	284	720
(de la Belgique vers le G.D. de Luxemb.	117	— (a)	195	3	6	202	49	16	140	13	10	102
de la Belgique	4 520	594	1 399	2 700	25	523	2 537	302	958	4 165	294	822
8. Stocks au 31 décembre	2 227	— (a)	4 (b)	1 042	5	42	1 678	37	101	3 078 (c)	12	201

(a) Ces renseignements ne sont pas connus pour l'année 1938. — Ils ont été négligés pour établir la balance de l'année.

(b) Ces chiffres ne représentent pas la valeur absolue des stocks de coke en 1938, mais leur différence donne le mouvement de l'année.

(c) Dont 15 de charbon importé en stock chez les importateurs.

Le tableau suivant donne la décomposition de ces fournitures par secteur de consommation. Les indications ont été complétées au moyen de données concernant le coke de gaz et les briquettes de lignite dont la consommation est relativement faible en Belgique.

FOURNITURES AU MARCHÉ INTERIEUR EN 1953

1 000 t

SECTEUR DE CONSOMMATION	Charbon	Agglomérés	Coke de four	Coke de gaz	Lignites
Cokeries et usines à gaz	7 774	—	—	10	—
Fabriques d'agglomérés	1 275	—	—	—	—
Centrales électriques					
(fournitures directes	2 651	1	23	—	—
(travail à façon pour les mines	660	—	—	—	—
Transports	1 449	254	19	—	—
Sidérurgie	301	50	4 085	—	—
Autres industries	4 004	107	544	6	11
Foyers domestiques et artisanat	6 198	493	179	6	68
	24 312	905	4 850	22	79

Voici enfin, les détails relatif au commerce extérieur de combustibles en 1953. Comme les années précédentes, ce tableau est relatif à l'U.E.B.L. mais les opérations du Grand-Duché de Luxembourg ont été indiquées séparément.

IMPORTATIONS (année 1953)

1 000 t

PAYS D'ORIGINE	CHARBON		COKE		AGGLOMERES
Allemagne occidentale ...	845	(128)	2 793	(2 795)	3
Pays-Bas	177	—	225	(202)	4
France	225	(63)	—	—	—
Sarre	66	(66)	—	—	—
Partenaires de la C.E.C.A.	1 313	(257)	3 018	(2 997)	7
U. S. A.	666	—	—	—	—
Royaume-Uni	410	(6)	—	—	—
U. R. S. S.	40	—	—	—	—
Maroc Français	2	—	—	—	—
Autres pays	1	—	—	—	—
Pays non C.E.C.A.	1 119	(6)	—	—	—
<i>Total général</i>	2 432	(263)	3 018	(2 997)	7

Les chiffres imprimés en caractères gras correspondent aux relevés douaniers officiels de l'Union économique Belgo-Luxembourgeoise, tandis que les chiffres entre parenthèses donnent les opérations réalisées par le Grand-Duché de Luxembourg, d'après le bulletin statistique de la Commission économique pour l'Europe (Genève). Les importations de la Belgique seule sont donc représentées par la différence entre les deux séries de chiffres.

EXPORTATIONS (1953)

1 000 t

PAYS DE DESTINATION	Charbon	Coke	Agglomérés
France	1 555	230	239
Pays-Bas	951	24	20
Italie	822	—	3
Allemagne Occidentale ...	105	24	—
Partenaires de la C.E.C.A.	3 433	278	262
Danemark	22	230	1
Espagne	215	23	—
Royaume-Uni	174	—	—
Suède	8	86	—
Suisse	49	17	7
Yougoslavie	—	46	—
Norvège	35	7	—
Maroc espagnol	37	—	—
Hongrie	—	24	—
Portugal	26	1	—
Autriche	2	8	1
Congo Belge	6	4	—
Finlande	—	2	—
Angola	—	2	—
Autres pays	1	8	—
Soutes (Navires étrangers)	15	—	—
Pays non C.E.C.A.	590	458	9
Exportations de l'U.E.B.L.	4 023	736	271

Les totaux de ces derniers tableaux ne correspondent pas exactement aux chiffres indiqués dans le tableau relatif à l'aspect général du marché belge. Cela tient au fait que ces derniers ont été établis par les producteurs et les importateurs tandis que le tableau relatif au commerce extérieur a été établi par l'Administration des douanes. Il y a donc un certain décalage dans le temps entre ces deux statistiques.

II^e SECTION. — METALLURGIE

CHAPITRE PREMIER

SIDERURGIE

Ainsi qu'il est dit dans l'avant-propos, les données statistiques relatives à l'activité de l'industrie sidérurgique au cours de l'année 1953, seront publiées dans une prochaine livraison des Annales des Mines.

CHAPITRE DEUXIEME

METALLURGIE DES METAUX NON FERREUX

(Tableaux X)

Les renseignements donnés concernent les producteurs et les transformateurs primaires de métaux non-ferreux et se rapportent, non à l'année sous revue, mais à l'année 1952.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que le produit des ventes réalisées par les producteurs ne permet pas d'établir la valeur unitaire des métaux non-ferreux, car une partie de la production ayant été traitée à façon, n'a pas fait l'objet d'une vente proprement dite.

Le tableau ci-dessous montre que l'activité des industries des métaux non-ferreux a été relativement stable au cours des dernières années. Il indique également que les producteurs de zinc et de plomb n'ont pas encore retrouvé l'importance qu'ils avaient avant la guerre.

1000 tonnes

ANNEES	Producteurs		
	Cuivre et alliages	Zinc et alliages	Plomb et alliages
1938 (1)	131	229	102
1948 (2)	132	153	66
1950	137	181	63
1951	138	200	75
1952	144	191	81
1953 (prov.) (2)	150	193	76

(1) Source : Union des Industries de Métaux non-ferreux.

(2) Source : Institut National de Statistique.

MINES DE HOUILLE

CONCESSIONS ET SIEGES — PRODUCTION, ECOULEMENT, STOCKS

BASSINS	ECOULEMENT					STOCKS (1)			
	Ventes	Cessions aux activités connexes et aux usines de l'entrepr	Consommation	Distribution gratuite	TOTAL	au 1-1-1954	au 1-1-1953	Augmentation (+) Diminution (-)	
Borinage	Tonnage . . .	3 070 740	941 760	233 930	82 051	4 261 480	667 330	302 750	+364 640
	Val. glob. . .	2 005 307 400	656 456 200	111 478 400	64 548 100	2 837 790 100	320 557 700	137 298 600	—
	Val./Tonne . .	668,27	694,84	476,55	786,69	665,92	480,32	453,50	—
Centre	Tonnage . . .	2 701 420	384 320	373 190	45 300	3 504 230	421 520	238 280	+183 240
	Val. glob. . .	1 989 576 100	249 347 500	168 426 200	36 715 800	2 444 095 600	230 118 000	154 958 500	—
	Val./Tonne . .	736,49	648,80	451,31	811,17	697,47	545,92	650,32	—
Charleroi-Namur	Tonnage . . .	5 409 410	1 002 100	449 350	84 300	6 945 160	719 801	364 000	+355 800
	Val. glob. . .	4 466 489 800	668 360 300	217 379 100	83 785 800	5 436 015 000	355 231 300	221 474 300	—
	Val./Tonne . .	825,69	666,96	483,75	993,90	782,71	493,56	608,45	—
Liège	Tonnage . . .	4 098 770	694 460	337 080	86 540	5 216 850	84 180	1 6 430	-22 250
	Val. glob. . .	3 392 070 600	470 651 200	169 809 700	86 251 300	4 118 782 800	37 712 800	59 450 000	—
	Val./Tonne . .	827,58	677,72	503,77	996,66	789,52	448,00	578,58	—
SUD	Tonnage . . .	15 210 340	3 025 610	1 393 550	298 190	19 927 720	1 892 890	1 011 460	+881 430
	Val. glob. . .	11 853 443 900	2 044 815 200	667 093 400	271 331 000	14 836 683 500	943 649 800	573 181 400	—
	Val./Tonne . .	779,30	675,83	478,70	909,93	744,52	498,52	566,69	—
CAMPINE	Tonnage . . .	7 593 280	718 870	549 890	120 970	8 983 010	1 170 320	666 760	+503 560
	Val. glob. . .	5 601 537 900	483 224 800	264 893 200	94 000 200	6 443 656 100	750 975 200	473 943 500	—
	Val./Tonne . .	737,70	672,20	481,72	777,05	717,32	641,68	710,82	—
ROYAUME	Tonnage . . .	22 803 620	3 744 510	1 943 440	419 160	28 910 730	3 063 210	1 678 220	+1 381 990
	Val. glob. . .	17 454 981 800	2 528 040 000	931 986 600	365 331 200	21 280 339 600	1 694 625 000	1 047 124 900	—
	Val./Tonne . .	765,45	675,13	479,56	871,58	736,07	553,22	623,95	—

(1) Y compris les charbons achetés.

BASSINS	Concessions et Sièges				Superficie exploitée (m ²)	Production par m ² (Tonne)	Puissance moyenne des couches (mètre)
	Mines actives le 31-12-53	Sièges					
		en exploitation	en réserve	en construction			
Borin ge	7	25	1	1	3 823 700	1,209	0,90
Centre	7	17	—	—	3 340 070	1,101	0,82
Charleroi-Namur	25	58	1	1	6 961 930	1,045	0,77
Liège	22	36	—	—	5 350 880	0,935	0,69
SUD	61	136	2	2	19 476 580	1,057	0,78
CAMPINE	7	7	—	—	7 071 310	1,341	0,99
ROYAUME	68	143	2	2	26 547 890	1,132	0,84

PRODUCTION		Production d'après la qualité					
Valeur nette de vente	Valeur nette totale	MAIGRE	1/4 GRAS	1/2 GRAS	3/4 GRAS	GRAS A	Gras B
4 621 150	3 104 409 800	—	—	1 307 150	611 680	2 014 310	688 010
2 999 884 200 649,16	2 592 343 700 671,78	—	—	908 030 000 694,66	368 721 100 602,80	1 288 254 300 639,55	434 878 800 632,08
3 678 280	2 592 343 700	—	—	1 873 770	1 019 350	267 690	517 470
2 502 501 500 680,35	2 592 343 700 704,77	—	—	1 291 110 900 689,04	677 693 600 664,83	173 554 700 648,34	360 142 300 695,97
7 274 850	5 677 266 000	3 815 520	530 890	2 348 710	29 520	550 210	—
5 543 073 900 761,95	5 677 266 000 780,40	3 013 031 900 789,68	392 562 700 739,44	1 746 012 900 743,39	24 052 500 814,79	367 413 900 667,77	—
5 003 430	4 060 809 000	3 261 510	221 230	1 283 900	236 790	—	—
3 974 415 200 794,34	4 060 809 000 811,61	2 678 640 200 821,29	180 733 500 816,95	950 718 500 740,49	164 323 000 693,96	—	—
20 577 710	15 434 828 500	7 077 030	752 120	6 813 530	1 897 340	2 832 210	1 205 480
15 019 874 800 729,91	15 434 828 500 750,08	5 691 672 100 804,25	573 296 200 762,24	4 895 872 300 718,55	1 234 790 200 650,80	1 829 222 900 645,86	795 021 100 659,51
9 482 580	6 835 532 500	—	—	—	17 730	4 028 630	5 436 220
6 605 348 600 696,58	6 835 532 500 720,85	—	—	—	16 723 700 943,24	2 838 720 100 704,64	3 749 904 800 689,80
30 060 290	22 270 361 000	7 077 030	752 120	6 813 530	1 915 070	6 860 840	6 641 700
21 625 223 400 719,40	22 270 361 000 740,86	5 691 672 100 804,25	573 296 200 762,24	4 895 872 300 718,55	1 251 513 900 653,51	4 667 943 000 680,37	4 544 925 900 684,30

BASSINS	Journées							
	Pour tous les jours de l'année				Pour les jours d'extraction			
	Veine	Total fond	Surface	Fond et Surface	Veine	Total fond	Surface	Fond et Surface
Borinage	894 580	4 937 150	1 912 450	6 849 600	894 580	4 806 000	1 776 850	6 582 850
Centre	587 170	3 587 730	1 406 300	4 994 030	587 170	3 540 430	1 327 450	4 867 880
Charleroi-Namur	1 435 090	6 976 700	3 632 320	10 009 020	1 435 080	6 808 830	2 817 820	9 626 650
Liège	928 180	5 558 830	2 048 930	7 607 760	927 980	5 432 480	1 918 630	7 351 110
SUD	3 845 020	21 060 410	8 400 000	29 460 410	3 844 810	20 587 740	7 840 750	28 428 490
CAMPINE	1 502 300	7 307 320	2 893 010	10 200 330	1 502 300	7 225 690	2 782 770	10 008 460
ROYAUME	5 347 320	28 367 730	11 293 010	39 660 740	5 347 110	25 813 430	10 623 520	38 436 950

RENDEMENTS
(Tonnes par ouvrier)

BASSINS	Par journée			Pour l'année		
	Veine	Total Fond	Fond et Surface	Veine	Total Fond	Fond et Surface
Borinage	5,166	0,936	0,675	1 453	271	198
Centre	6,264	1,025	0,737	1 788	297	216
Charleroi-Namur	5,069	1,043	0,727	1 473	310	220
Liège	5,391	0,900	0,658	1 545	264	195
SUD	5,352	0,977	0,698	1 534	286	207
CAMPINE	6,312	1,298	0,930	1 908	397	286
ROYAUME	5,622	1,060	0,758	1 638	315	228

Jours d'extraction (nombre pondéré) (1)	Ouvriers (nombre pondéré) (1)				Répartition du personnel d'après l'âge et le sexe							
	Veine	Total Fond	Surface	Fond et Surface	Total Fond			Surface				
					Hommes et garçons			Hommes et garçons			Femmes et filles	
					21 ans et plus	18 à 20 ans	14 à 17 ans	21 ans et plus	18 à 20 ans	14 à 17 ans	21 ans et plus	14 à 20 ans
281,35	3 180	17 082	6 315	23 397	15 992	713	377	5 829	184	154	139	9
285,46	2 057	12 403	4 650	17 053	11 795	417	191	4 150	106	171	217	6
290,57	4 939	23 433	9 697	33 130	22 432	725	276	8 518	278	264	590	47
286,57	3 238	18 957	6 695	25 652	18 106	590	261	5 756	180	156	593	20
286,57	13 417	71 842	27 361	99 203	68 292	2 445	1 105	24 256	739	745	1 539	82
302,30	4 970	23 903	9 205	33 108	21 313	1 640	941	8 634	154	371	41	5
291,29	18 357	95 484	36 470	131 954	89 364	4 081	2 039	32 804	890	1 112	1 577	87

(1) Voir, dans le texte, le mode de calcul de ces nombres pondérés.

Les nombres moyens, tels qu'ils étaient calculés avant 1951, diffèrent des nombres pondérés de 1 à 10 pour mille.

INDICES (Ouvriers par tonne)

BASSINS	Veine	Fond	Fond et Surface
Borinage	0,19	1,07	1,48
Centre	0,16	0,98	1,36
Charleroi-Namur	0,20	0,96	1,38
Liège	0,19	1,11	1,52
SUD	0,19	1,02	1,43
CAMPINE	0,16	0,77	1,08
ROYAUME	0,18	0,94	1,32

BASSINS		Salaires globaux et charges sociales			
		Veine	Total Fond	Surface	Fond et Surface
Borinage	Sal. bruts F	285 095 200	1 321 214 100	340 960 500	1 662 174 600
	F/t	61,69	285,91	73,78	359,69
	Sal. nets F	262 594 700	1 216 625 500	313 621 000	1 530 246 500
	Charg. soc. F	»	»	»	685 464 200
	F/t	»	»	»	148,33
Centre	Sal. bruts F	189 875 100	923 204 300	259 192 300	1 187 496 600
	F/t	51,62	252,37	70,47	322,84
	Sal. nets F	174 258 900	852 082 700	238 027 300	1 090 110 000
	Charg. soc. F	»	»	»	494 074 700
	F/t	»	»	»	134,32
Charleroi-Namur	Sal. bruts F	454 444 700	1 922 085 700	547 292 600	2 469 378 300
	F/t	62,47	264,21	75,23	339,44
	Sal. nets F	417 739 700	1 765 920 100	501 865 900	2 267 786 000
	Charg. soc. F	»	»	»	1 012 747 500
	F/t	»	»	»	139,21
Liège	Sal. bruts F	305 270 800	1 510 058 400	367 501 200	1 877 559 600
	F/t	61,01	301,80	73,45	375,25
	Sal. nets F	281 238 100	1 390 499 400	337 763 200	1 728 262 600
	Charg. soc. F	»	»	»	795 184 600
	F/t	»	»	»	158,93
SUD	Sal. bruts F	1 234 685 800	5 681 662 500	1 514 946 600	7 196 609 100
	F/t	60,09	276,11	73,62	349,73
	Sal. nets F	1 135 831 400	5 225 127 700	1 391 277 400	6 616 405 100
	Charg. soc. F	»	»	»	2 987 471 000
	F/t	»	»	»	145,18
CAMPINE	Sal. bruts F	459 617 300	1 887 729 000	508 872 700	2 396 601 700
	F/t	48,47	199,07	53,66	252,74
	Sal. nets F	422 876 300	1 736 628 100	467 686 600	2 204 314 700
	Charg. soc. F	»	»	»	1 077 547 100
	F/t	»	»	»	113,63
ROYAUME	Sal. bruts F	1 694 303 100	7 569 391 500	2 023 819 300	9 593 210 800
	F/t	56,36	251,81	67,33	319,13
	Sal. nets F	1 558 707 700	6 961 755 800	1 858 964 000	8 820 719 800
	Charg. soc. F	»	»	»	4 065 018 100
	F/t	»	»	»	135,23

DEPENSES

BASSINS	Main d'œuvre directe (1)		Consommations et approvisionnements			Forces motrice, transports surface, ateliers, divers		Dégâts miniers	
	Salaires bruts et primes	Frais afférents	Bois	Fers de soutènement	Divers	Force motrice et transports surface	Divers		
Borinage	F	1 459 754 200	614 817 400	145 442 000	116 064 200	276 218 600	379 875 300	196 089 700	64 903 200
	F/t	315,89	133,04	31,47	25,12	59,77	82,20	42,43	14,05
Centre	F	1 048 573 200	440 898 800	128 851 300	106 681 800	174 041 700	282 736 500	89 284 600	21 535 200
	F/t	285,67	119,87	35,03	29,00	47,32	76,87	24,27	5,85
Charleroi-Namur	F	2 195 754 900	901 997 100	226 071 900	184 356 400	412 285 300	582 086 300	217 557 600	80 007 700
	F/t	301,83	123,99	31,08	25,34	56,67	80,01	29,90	11,00
Liège	F	1 713 048 700	735 428 100	153 563 500	97 351 200	319 180 200	415 166 300	156 778 900	93 566 800
	F/t	342,38	146,98	30,69	19,46	63,79	82,98	31,33	18,70
SUD	F	6 417 131 000	2 693 141 400	653 928 700	504 453 600	1 181 725 800	1 659 864 400	659 710 800	260 012 900
	F/t	311,85	130,88	31,78	24,51	57,43	80,66	32,06	12,64
CAMPINE	F	2 057 482 900	936 236 400	164 314 600	172 650 300	948 938 300	563 411 700	375 413 000	29 788 200
	F/t	216,98	98,73	17,33	18,21	100,07	59,94	39,59	3,14
ROYAUME	F	8 474 613 900	3 629 377 800	818 243 300	677 103 900	2 130 664 100	2 228 276 100	1 035 123 800	289 801 100
	F/t	281,92	120,74	27,22	22,52	70,88	74,13	34,43	9,64

(1) Frais de main-d'œuvre relatifs à l'exploitation proprement dite. Les charges de main-d'œuvre concernant la force motrice, les transports surface, au tableau du haut de la page. Le lecteur est prié de se référer au texte.

(2) Concerne les subventions de l'Etat et de la C.E.C.A., les soldes des « Fonds de solidarité » et « Compte spécial - Fonds de rééquipement »,

Salaires moyens par journée				Salaires moyens annuels			
Veine	Tot. Fond	Surface	Fond et Surface	Veine	Total Fond	Surface	Fond et Surface
318,69	267,61	178,28	242,67	89 653	77 345	53 992	71 042
293,54	246,42	163,99	223,41	82 577	71 223	49 663	65 404
323,37	258,74	184,31	237,78	92 307	74 845	55 740	69 636
296,78	237,50	169,26	218,28	84 715	68 700	51 189	63 925
316,67	275,50	180,49	246,72	92 011	82 025	56 439	74 536
291,09	253,12	165,51	226,57	84 580	75 360	51 755	68 451
328,89	271,65	179,36	246,80	94 278	79 657	54 892	73 193
303,00	250,14	164,85	227,17	86 855	73 350	50 450	67 373
321,11	269,78	180,35	244,28	92 024	79 086	55 369	72 544
295,40	248,10	165,63	224,59	84 656	72 731	50 849	66 696
305,94	258,33	175,90	234,95	92 478	78 975	55 282	72 387
281,49	237,66	161,66	216,10	85 086	72 653	50 808	66 580
316,85	266,83	179,21	241,88	92 297	79 274	55 493	72 701
291,49	245,41	164,61	222,40	84 911	72 910	50 972	66 847

— RESULTATS

Frais généraux	Total des dépenses d'exploitation	Dépenses totales réelles de la mine	Excédent de la valeur totale produite sur les dépenses totales réelles de la mine	Subventions et r-cifications (2)	Résultat net	Travaux préparatoires	Dépenses d'immobilisat.
						compris dans les dépenses	
247 403 100	3 500 567 700	3 785 893 900	-681 484 100	250 303 200	-431 180 900	226 413 700	287 599 100
53,54	757,51	819,25	-147,47	54,16	-93,31	49,00	62,24
218 206 400	2 510 809 500	2 766 550 600	-174 206 900	22 608 409	-151 598 500	159 896 800	244 337 500
59,32	682,60	752,13	-47,36	6,15	-41,21	43,47	66,43
449 698 400	5 249 815 600	5 645 658 700	+ 31 607 300	53 711 400	+ 85 318 700	279 436 800	381 567 200
61,82	721,64	776,95	+ 4,35	7,38	+ 11,73	38,41	52,45
326 829 700	4 010 913 400	4 216 644 500	-155 835 500	31 011 400	-124 824 100	214 128 400	200 909 200
65,32	801,63	842,75	-31,14	6,20	-24,94	42,80	40,15
1 242 137 600	15 272 106 200	16 414 747 700	- 979 919 200	357 634 400	-622 284 800	879 875 700	114 413 000
60,36	742,17	797,70	-47,62	17,38	- 30,24	42,76	54,16
521 058 700	5 774 294 100	6 208 508 700	+ 627 023 800	33 938 800	+660 962 600	533 356 100	509 562 000
54,95	608,94	654,73	+ 66,12	3,58	+ 69,70	56,25	53,74
1 763 196 300	21 046 400 300	22 623 256 400	-352 895 409	391 573 200	+ 38 677 800	1 413 231 800	1 623 975 000
58,66	700,14	752,60	- 11,74	13,03	+ 1,29	47,01	54,02

les ateliers, etc... sont comprises dans les rubriques correspondantes. Le total des frais de main-d'œuvre et son incidence dans le prix de revient figurent ainsi que les différences d'évaluation des matières consommées.

	COKERIES			ENSEMBLE
	Minières	Métallurgiques	Indépendantes	
Usines en activité	20			
Ouvriers occupés (nombre moyen) (1)	625	2.285	1.020	3.930
Journées-ouvriers (2)	228.396	834.115	371.776	1.434.287
Consommations				
<i>A. Matières premières</i>				
Houille				
{ belge t	1.214.345	4.506.089	810.649	6.531.088
{ étrangère t	45.970	605.345	567.121	1.218.436
{ total t	1.260.315	5.111.434	1.377.770	7.749.519
<i>B. Combustible et énergie</i>				
Charbon t	10.303	3.277	7.757	21.337
Coke t	32.169	22.270	89.205	143.644
Agglomérés t	744	1.549	30	2.323
Huiles combustibles hl	4.929	2.355	14.231	21.515
dont pour carburation hl	—	56	—	56
Essence et pétrole hl	302	101	454	857
Gaz m ³	70.525.382	1.030.424.600	228.418.657	1.329.368.639
Electricité kWh	23.705.657	106.024.093	25.010.612	154.740.362
Production, ventes et cessions				
<i>Coke</i>				
80 mm et plus				
{ Production t	688.643	3.233.847	707.247	4.629.737
{ Cessions t	3	2.891.980	240	2.892.223
{ Valeur des ventes F	659.457.000	339.564.000	557.849.000	1.556.870.000
{ Valeur à la tonne F	976,29	1.031,37	1.020,42	1.003,53
de 10 à 80 mm				
{ Production t	225.629	499.976	302.343	1.027.948
{ Cessions t	504	183.933	978	185.415
{ Valeur des ventes F	177.044.000	272.972.000	222.535.000	672.551.000
{ Valeur à la tonne F	956,02	908,98	966,12	939,53
moins de 10 mm				
{ Production t	45.648	186.577	55.506	287.731
{ Cessions t	4.220	87.441	7.605	99.266
{ Valeur des ventes F	13.493.000	35.952.000	9.828.000	59.273.000
{ Valeur à la tonne F	410,02	410,50	427,40	413,10
Total				
{ Production t	959.920	3.920.400	1.065.096	5.945.416
{ Cessions t	4.727	3.163.354	8.823	3.176.904
{ Valeur des ventes F	849.994.000	648.488.000	790.212.000	2.288.694.000
{ Valeur à la tonne F	951,23	904,29	987,74	949,38
<i>Gaz (0°,760 mm de Hg, 4250 calories)</i>				
de fours				
{ Production m ³	299.221.750	1.707.519.778	483.022.416	2.489.763.944
{ Cessions m ³	90.608	508.182.160	124.531.172	630.803.940
{ Valeur des ventes F	210.702.000	516.638.000	270.320.000	997.660.000
{ Valeur au m ³ F	0,85	0,90	1,44	0,99
pauvre				
{ Production m ³	4.451.432	6.559.477	29.495.256	40.506.165
{ Cessions m ³	—	—	—	—
{ Valeur des ventes F	3.779.000	888.000	1.902.000	6.569.000
{ Valeur au m ³ F	0,85	0,86	1,16	0,92
à l'eau				
{ Production m ³	—	—	23.338.606	23.338.606
{ Cessions m ³	—	—	11.658.606	11.658.606
{ Valeur des ventes F	—	—	—	—
{ Valeur au m ³ F	—	—	—	—
<i>Sous-produits</i>				
Ammoniaque exprimée en sulfate				
{ Production t	2.767	47.698	10.375	60.840
{ Cessions t	—	3.094	—	3.094
{ Valeur des ventes F	8.248.000	105.944.000	22.617.000	136.809.000
{ Valeur à la tonne F	2.610,13	2.462,84	2.454,10	2.469,79
Braï				
{ Production t	7.785	17.517	—	25.302
{ Cessions t	—	42	—	42
{ Valeur des ventes F	6.326.000	29.531.000	—	35.857.000
{ Valeur à la tonne F	844,71	1.637,79	—	1.405,05
Goudron brut				
{ Production t	37.012	119.160	35.958	192.130
{ Cessions t	4.872	35.371	457	40.700
{ Valeur des ventes F	3.517.000	67.086.000	30.252.000	100.855.000
{ Valeur à la tonne F	812,99	795,23	830,12	806,00
Benzol brut				
{ Production t	11.106	29.488	7.913	48.507
{ Cessions t	1.598	24.051	2.964	26.613
{ Valeur des ventes F	—	16.356.000	13.769.000	30.125.000
{ Valeur à la tonne F	—	2.975,98	2.783,87	2.884,98
Huiles légères				
{ Production t	—	10.073	2.557	12.630
{ Cessions t	—	—	—	—
{ Valeur des ventes F	—	48.461.000	14.420.000	62.881.000
{ Valeur à la tonne F	—	4.839,81	5.510,13	4.978,70

(1) Nombre de journées de travail de l'ensemble du personnel ouvrier, y compris celui des services accessoires, divisé par le nombre de jours d'activité de la cokerie.

(2) Nombre de journées de travail effectuées par l'ensemble du personnel ouvrier, y compris celui des services accessoires.

Fabriques d'agglomérés de houille.

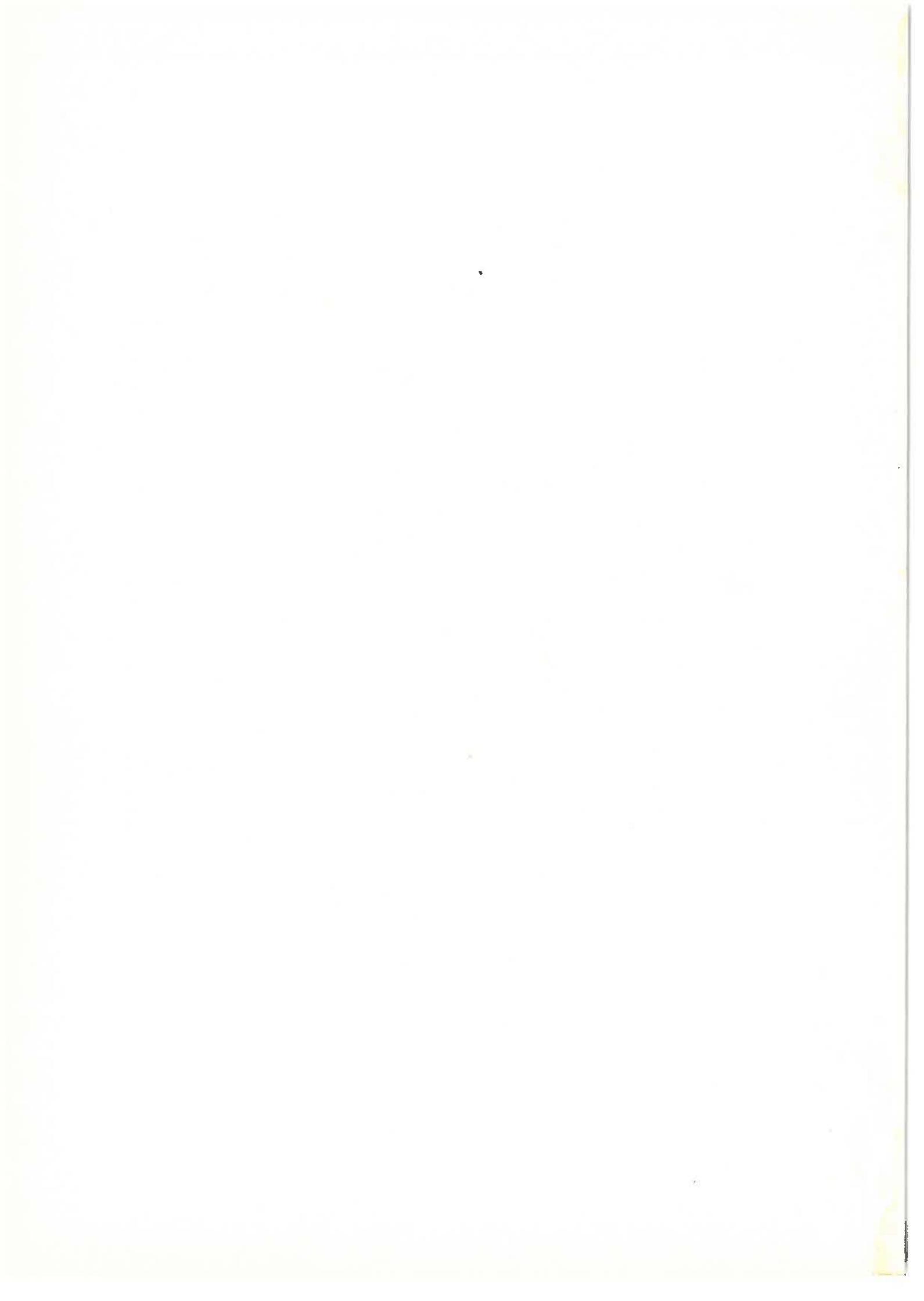
	Borinage	Centre	Charleroi-Namur	Liège	Région non minière	Le Royaume
Nombre de fabriques en activité : 37						
Ouvriers occupés (nombre moyen) (1)	43	80	278	141	16	558
Journées-ouvriers (2)	12 353	22 916	72 613	40 637	4 542	153 061
Consommations :						
<i>A. — Matières premières</i>						
Houille						
{ Belge t	78 324	150 739	638 565	370 581	12 216	1 250 425
{ Etrangère t	—	—	—	1 843	650	2 493
{ Total t	78 324	150 739	638 565	372 424	12 866	1 252 918
Brai						
{ Belge t	5 113	6 511	22 136	12 659	1 320	47 739
{ Etranger t	2 005	6 555	34 368	17 944	2	60 874
{ Total t	7 118	13 066	56 504	30 603	1 322	108 613
<i>B. — Combustibles et énergie</i>						
Charbon t	2 797	2 177	21 604	9 002	51	35 631
Agglomérés t	5	4 311	1 293	2 959	256	8 824
Huiles combustibles hl	—	258	—	213	—	471
Essence hl	—	—	—	—	65	65
Electricité kWh	1 199 003	1 606 207	4 993 680	4 002 257	220 348	12 021 495
Production						
Boulets t	41 795	78 445	391 948	323 856	14 026	850 070
Briquettes t	43 647	83 240	283 290	72 282	—	482 559
Total t	85 442	161 785	675 238	396 138	14 026	1 332 629
Cessions						
Boulets t	16	15 940	7 402	3 450	—	26 608
Briquettes t	1 938	6 076	16 086	4 585	—	28 685
Total t	1 954	22 016	23 488	8 035	—	55 493
Ventes						
Boulets						
{ Quantité t	41 773	62 207	380 581	320 711	13 727	818 999
{ Valeur F	38 088 000	55 795 000	333 236 000	293 924 000	13 427 000	734 470 000
{ Valeur à la tonne F/t	911,79	896,92	875,60	916,48	978,15	896,79
Briquettes						
{ Quantité t	41 741	73 393	266 693	91 236	—	472 973
{ Valeur F	38 663 000	67 212 000	245 489 000	83 538 000	—	434 902 000
{ Valeur à la tonne F/t	926,26	916,91	920,49	915,63	—	919,51
Total						
{ Quantité t	83 514	135 510	647 274	411 947	13 727	1 291 972
{ Valeur F	76 751 000	123 007 000	578 725 000	377 462 000	13 427 000	1 169 372 000
{ Valeur à la tonne F/t	919,02	907,73	894,10	916,29	978,15	905,11

(1) Nombre de journées de travail effectuées par l'ensemble du personnel, divisé par le nombre de jours d'activité (productrice ou non).

(2) Nombre de journées de travail effectuées par l'ensemble du personnel ouvrier, y compris celui des services accessoires.

CATEGORIE D'ACCIDENT	No	CHARBONNAGES																											
		Borinage et Centre				Charleroi - Namur				Liège				Campine				Royaume											
		Blessés avec incapacité temporaire de		permanente		Blessés avec incapacité temporaire de		permanente		Blessés avec incapacité temporaire de		permanente		Blessés avec incapacité temporaire de		permanente		Blessés avec incapacité temporaire de		permanente									
1 jour au	3 jours au	quelconque	de + de 20%	Tués	1 jour au	3 jours au	quelconque	de + de 20%	Tués	1 jour au	3 jours au	quelconque	de + de 20%	Tués	1 jour au	3 jours au	quelconque	de + de 20%	Tués	1 jour au	3 jours au	quelconque	de + de 20%	Tués					
FOND	Puits, touretts, descenderies, puits intérieurs (1)	1	34	32	21	4	4	13																					
	à l'occasion de la translation du personnel par câble	2	3	3	2	—	—	—																					
	Cheminées	à l'occasion de la translation du personnel par échelle	3	323	323	261	—	—	—																				
		éboulements, chutes de corps durs	4	91	86	74	3	—	3																				
	Eboulements (Pierre, houille ou terre)	autres circonstances (2)	5	137	133	108	2	—	2																				
		éboulements, chutes de corps durs	6	69	69	61	—	—	—																				
	survenus dans les	circulation du personnel	7	72	72	62	—	—	—																				
		taillies (3)	8	9 400	9 353	7 669	39	1	11																				
	Grisou	au cours de l'abattage	9	4 984	4 963	4 084	15	1	8																				
		en dehors de l'abattage	10	2 524	2 508	2 162	15	1	1																				
	irruption subite	voies en couches horizontales ou inclinées	11	1 048	1 044	904	4	1	—																				
		travaux préparatoires en veine	12	1 076	1 073	962	2	—	1																				
	dégagement normal	voies en roche	13	768	767	678	—	—	1																				
		à l'occasion du creusement	14	56	34	33	1	—	21																				
	Grisou	à l'arrière des fronts	15	—	—	—	—	—	—																				
		aux coups de mines	16	—	—	—	—	—	—																				
	irruption subite	aux appareils d'éclairage	17	—	—	—	—	—	—																				
		à des causes diverses ou inconnues	18	—	—	—	—	—	—																				
	Poussières (coups de)	asphyxies	19	—	—	—	—	—	—																				
		inflammations ou explosions	20	—	—	—	—	—	—																				
	Asphyxies par autres gaz que le grisou	asphyxies, projections	21	—	—	—	—	—	—																				
		autres circonstances, grisou excepté	22	107	107	69	—	—	—																				
	Explosifs	minage	23	—	—	—	—	—	—																				
		autres circonstances, grisou excepté	24	—	—	—	—	—	—																				
	A l'occasion du transport des produits	sur voies de niveau ou peu inclinées par	25	7	7	6	—	—	—																				
sur voies inclinées par		26	1 673	1 654	1 415	14	—	5																					
Transport du personnel par moyens mécaniques	homme	27	395	385	330	8	—	2																					
	cheval	28	197	191	178	6	—	—																					
Circulation du personnel	locomotive	29	512	506	418	5	1	1																					
	câble	30	336	327	283	8	—	1																					
Maniement ou emploi de	convoyeurs	31	80	76	73	3	1	1																					
	gravité	32	146	145	126	1	1	—																					
Electricité	poulies ou treuil	33	206	205	189	1	—	—																					
	trainage mécanique	34	—	—	—	—	—	—																					
Causes diverses (4)	appareils fixes	35	11	11	9	—	—	—																					
	appareils mobiles ou portatifs	36	1 115	1 111	946	4	—	—																					
Totaux pour l'intérieur	hache ou scie	37	1 591	1 582	1 420	9	—	—																					
	marteau-pic ou perforateur	38	715	714	581	1	1	—																					
Surface	étaçons ou cadres	39	4 156	4 142	3 422	14	—	—																					
	hacheuses ou machines d'abattage	40	68	68	58	—	—	—																					
Causes diverses (4)	convoyeurs de taille	41	1 340	1 331	1 146	8	2	1																					
	remblayeurs	42	55	54	39	1	—	—																					
Totaux généraux	chargeuses	43	77	77	54	—	—	—																					
	scrapers	44	2	2	116	—	—	1																					
Totaux pour la surface	air comprimé	45	351	350	150	—	—	—																					
	appareils fixes	46	4	3	3	—	—	1																					
Totaux généraux	appareils mobiles ou portatifs	47	11	11	10	—	—	—																					
	autres circonstances	48	8 581	8 545	6 542	35	3	1																					
Totaux généraux	Totaux pour l'intérieur	49	42 330	42 070	34 670	204	17	78																					
	Totaux pour la surface	50	3 215	3 187	2 183	21	3	8																					
Nombre d'ouvriers occupés	Totaux généraux	51	45 545	45 257	36 853	225	20	86																					
	fonf	52	—	—	—	—	—	—																					
Nombre de journées	surface	53	—	—	—	—	—	—																					
	Ensemble	54	—	—	—	—	—	—																					
Proportion de tués par 10.000 ouvriers	fonf	55	—	—	—	—	—	—																					
	fonf et surface	56	—	—	—	—	—	—																					
Proportion de tués par 1.000.000 de journées de travail	fonf	57	—	—	—	—	—	—																					
	fonf et surface	58	—	—	—	—	—	—																					
Proportion de tués par 1.000.000 t nettes extraites	fonf	59	—	—	—	—	—	—																					
	fonf et surface	60	—	—	—	—	—	—																					

(1) Les accidents survenus aux ouvriers du jour occupés à la recette sont rangés parmi les accidents de la surface. — (2) On a exclu de cette subdivision les accidents dus aux explosions de grisou, aux asphyxies, aux coups d'eau, etc., compris respectivement sous leurs rubriques spéciales. — (3) Ou chambres dans les carrières souterraines; de pierre ou front dans les autres carrières souterraines. — (4) On a écarté les décès dus à des causes pathologiques ainsi qu'aux suicides. Ces décès se sont élevés pendant l'année à 8.



DESTINATION			No	ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		
				Nombre	m ²	Nombre	m ²	Nombre	m ²	
Industries extractives et élaboration des produits	Mines de houille . . .	Extraction	1	»	»	»	»	»	»	
		Epuisement	2	»	»	»	»	»	»	
		Aérage	3	»	»	»	»	»	»	
		Usages divers	4	»	»	»	»	»	»	
	Fabrication du coke et des agglomérés de houille . . .	5	7	1 554	»	»	»	»		
	Mines métalliques, minières et préparation des minerais	6	»	»	»	»	»	»		
	Carrières et industries qui en dépendent	7	»	»	5	180	»	»		
Industries métallurgiques	{ Etablissements soumis à l'A. R. du 10 octobre 1923		8	28	8 046	6	357	»	»	
		{ Autres établissements	9	4	1 530	36	5 882	31	1 682	
Industries diverses	Verreries, cristalleries et fabriques de glaces		10	10	1 060	»	»	»	»	
	Industrie céramique, briqueteries, tuileries, etc.		11	50	3 795	2	154	26	1 603	
	Fabriques de produits chimiques, etc.		12	19	4 054	43	5 079	36	5 218	
	Travail du bois		13	27	2 734	29	1 980	24	1 705	
	Industries textiles		14	30	3 211	44	4 318	486	30 958	
	Exploitations et industries agricoles		15	44	1 813	83	3 498	79	2 065	
	Mouture des céréales		16	9	790	33	3 480	15	802	
	Malteries, brasseries et distilleries		17	39	2 111	84	5 979	51	2 397	
	Fabriques de sucre		18	8	1 317	42	8 299	7	1 840	
	Fabriques d'huile		19	6	1 377	18	1 165	24	2 214	
	Fabrication du papier		20	15	5 982	36	9 455	»	»	
	Imprimeries typographiques		21	17	1 400	1	48	»	»	
	Usines spéciales d'électricité		22	44	32 076	118	46 726	31	11 543	
	Usines diverses		23	52	6 507	117	8 390	120	3 468	
	Navigation	Service de l'Etat	Machines fixes et locomobiles	24	»	»	»	»	»	»
Bâteaux à vapeur d'intérieur			{ Propulsion	25	4	165	»	»	»	»
			{ Usages divers	26	»	»	»	»	»	»
Bâteaux à vapeur de mer			{ Propulsion	27	»	»	»	»	8	2 910
		{ Usages divers	28	»	»	»	»	»	»	
Service des particuliers		Machines fixes et locomobiles	29	»	»	»	»	»	»	
		Bâteaux à vapeur d'intérieur	{ Propulsion	30	209	12 897	16	588	4	115
			{ Usages divers	31	122	8 671	22	725	»	»
		Bâteaux à vapeur de mer	{ Propulsion	32	101	26 572	»	»	22	3 085
			{ Usages divers	33	»	»	»	»	5	630
	Chemins de fer et Tramways	Service de l'Etat (1)	Machines fixes et locomobiles	34	»	»	»	»	»	»
Locomotives			35	»	»	»	»	»	»	
Service des particuliers		Machines fixes et locomobiles	36	»	»	204	2 710	»	»	
		Locomotives	37	194	7 078	339	9 128	22	762	
Etablissements militaires		38	6	309	»	»	»	»		
Locomotives routières, rouleaux-compresseurs, voitures automobiles, grues, excavateurs, etc., etc.		39	131	1 430	17	210	8	98		
Totaux généraux			40	1 176	136 984	1 295	118 351	999	73 095	

(1) Les appareils de la Société Nationale de Chemins de fer Belges sont portés dans cette rubrique, mais seulement globalement dans la colonne « Royaume ». La puissance des locomotives de cette Société résulte d'une évaluation faite par une méthode propre à cette dernière, méthode appliquée pour la première fois en 1926.

No	FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÉGE		L'EMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR		LE ROYAUME	
	Nombre	m ²	Nombre	m ²	Nombre	m ²	Nombre	m ²	Nombre	m ²	Nombre	m ²	Nombre	m ²
1	»	»	320	55 592	67	8 543	»	»	»	»	17	2 135	404	66 270
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3	»	»	1	12	2	174	»	»	»	»	»	»	3	186
4	»	»	192	52 590	73	15 832	73	34 678	»	»	»	»	338	103 100
5	5	1 028	18	1 613	7	1 985	»	»	»	»	3	270	40	6 450
6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
7	»	»	86	7 333	»	»	»	»	4	140	19	280	114	7 933
8	»	»	126	37 427	141	30 798	16	2 346	19	5 409	9	1 131	345	85 514
9	20	1 573	143	14 017	17	1 348	»	»	»	»	9	657	260	26 689
10	»	»	19	1 786	3	489	»	»	»	»	33	7 048	65	10 383
11	»	»	17	2 602	1	150	3	179	»	»	6	320	105	8 803
12	26	2 614	8	15 342	1	60	8	1 231	6	1 027	24	5 596	231	40 225
13	14	848	11	743	11	514	6	482	30	1 072	14	1 063	166	11 141
14	165	10 335	25	2 159	76	7 480	»	»	1	35	6	1 250	833	59 746
15	26	777	14	437	15	856	22	1 108	2	24	»	»	285	10 578
16	»	»	5	554	2	240	»	»	1	65	3	183	68	6 114
17	40	2 011	74	5 049	7	333	8	223	2	84	9	459	314	19 211
18	36	5 296	60	14 587	66	17 756	13	2 823	»	»	9	2 160	241	54 078
19	2	20	1	100	»	»	»	»	»	»	»	»	51	4 876
20	8	608	7	1 436	23	3 172	»	»	»	»	10	1 510	99	22 223
21	»	»	1	100	»	»	»	»	»	»	»	»	19	1 548
22	55	25 812	41	30 924	49	35 954	»	»	»	»	16	5 634	354	188 669
23	42	2 737	46	2 636	56	3 903	21	577	4	64	86	3 904	544	32 186
24	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	165
26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	2 910
28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
29	»	»	»	»	»	»	1	10	»	»	1	11	2	21
30	73	1 348	»	»	65	3 409	3	133	»	»	13	624	383	19 114
31	8	518	»	»	33	616	1	23	»	»	18	403	204	10 986
32	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	123	29 657
33	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	630
34	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	275	20 064
35	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2 172	312 578
36	41	1 216	»	»	50	462	»	»	»	»	»	»	295	4 388
37	»	»	570	27 685	307	12 331	107	6 866	24	1 253	57	1 815	1 620	66 318
38	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	20	7	329
39	6	114	66	616	183	1 928	12	93	18	194	11	103	452	4 786
40	567	56 915	1911	274 744	1 255	148 363	294	50 832	111	9 367	374	36 576	10 429	1 237 869

APPAREILS A VAPEUR EXISTANT AU 31 DECEMBRE

DESTINATION		N°	ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE			
			Nombre	Kw	Nombre	Kw	Nombre	Kw	Nombre	Kw		
Industries extractives et élaboration des produits	Mines de houille . . .	Extraction . . .	1	»	»	»	»	»	»	»		
		Epusement . . .	2	»	»	»	»	»	»	»		
		Aérage . . .	3	»	»	»	»	»	»	»		
		Usages divers . . .	4	»	»	»	»	»	»	»		
	Fabrication du coke et des agglomérés de houille . .	5	8	897	»	»	»	»	3	368		
	Mines métalliques, minières et préparation des minerais	6	»	»	»	»	»	»	»	»		
	Carrières et industries qui en dépendent . . .	7	»	»	9	261	»	»	»	»		
Industries métallurgiques	Etablissements soumis à l'A. R. du 10 octobre 1923	Autres établissements . . .	8	4	74	»	»	»	»	»		
		Autres établissements . . .	9	1	77	20	2 390	22	3 711	8	1 371	
Industries diverses		Verreries, cristalleries et fabriques de glaces . . .	10	4	892	»	»	»	»	»		
		Industrie céramique, briqueteries, tuileries, etc. .	11	41	4 658	2	186	17	1 330	»	»	
		Fabriques de produits chimiques, etc.	12	11	2 480	27	10 793	24	2 341	9	632	
		Travail du bois	13	23	2 801	34	2 541	23	1 687	9	518	
		Industries textiles	14	21	1 180	48	8 028	390	25 133	70	3 755	
		Exploitations et industries agricoles	15	38	1 314	99	2 838	75	1 892	9	143	
		Mouture des céréales	16	9	909	26	2 231	12	787	»	»	
		Malteries, brasseries et distilleries	17	36	1 676	77	6 607	39	1 261	30	909	
		Fabriques de sucre	18	14	416	71	10 866	3	733	9	4 466	
		Fabriques d'huile	19	2	137	22	1 914	14	1 651	»	»	
		Fabrication du papier	20	19	1 769	25	8 109	»	»	3	475	
		Imprimeries typographiques	21	10	1 050	1	19	»	»	»	»	
		Usines spéciales d'électricité	22	»	»	22	14 605	6	2 839	5	274	
		Usines diverses	23	88	2 883	118	8 177	97	3 372	26	2 671	
	Navigation	Service de l'Etat	Machines fixes et locomobiles . . .	24	»	»	»	»	»	»	»	
Bateaux à vapeur			Propulsion . . .	25	4	216	»	»	»	»	»	
			Usages divers . . .	26	»	»	»	»	»	»	»	
Bateaux à vapeur de mer			Propulsion . . .	27	»	»	»	»	2	882	»	»
		Usages divers . . .	28	»	»	»	»	»	»	»	»	
		Machines fixes et locomobiles . . .	29	»	»	»	»	»	»	»		
Service des particuliers		Bateaux à vapeur d'intérieur	Propulsion . . .	30	225	16 318	16	585	3	69	70	1 267
			Usages divers . . .	31	239	15 489	30	1 264	»	»	8	492
	Bateaux à vapeur de mer	Propulsion . . .	32	52	48 215	»	»	19	8 161	»	»	
		Usages divers . . .	33	»	»	»	»	26	1 487	»	»	
Chemins de fer et Tronways	Service de l'Etat (1)	Machines fixes et locomobiles . . .	34	»	»	»	»	»	»	»		
		Locomotives	35	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Service des particuliers	Machines fixes et locomobiles . . .	36	»	»	204	4 417	»	»	41	1 830	
Locomotives		37	194	16 297	339	17 061	24	1 912	»	»		
	Etablissements militaires	38	6	300	»	»	»	»	»	»		
	Locomotives routières, rouleaux-compresseurs, voitures automobiles, grues, excavateurs, etc., etc.	39	142	3 141	17	346	8	253	2	42		
	Totaux généraux	40	1 191	123 189	1 207	103 288	804	59 501	302	19 213		

(1) Les appareils de la Société Nationale de Chemins de fer Belges sont portés dans cette rubrique, mais seulement globalement dans la colonne « Royaume ». La puissance des locomotives de cette Société résulte d'une évaluation faite par une méthode propre à cette dernière, méthode appliquée pour la première fois en 1926.

No	HAINAUT		LIÉGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR		LE ROYAUME		Moteurs compris dans la récapitulation ci-contre et destinés à la production de l'électricité	
	Nombre	Kw	Nombre	Kw	Nombre	Kw	Nombre	Kw	Nombre	Kw	Nombre	Kw	Nombre	Kw
1	85	31 971	23	7 549	3	1 153	»	»	1	773	112	41 446	1	259
2	1	31	»	»	»	»	»	»	»	»	1	31	»	»
3	25	1 907	1	154	»	»	»	»	1	40	27	2 101	»	»
4	228	22 182	56	4 340	34	914	»	»	9	1 809	327	29 245	22	7 124
5	18	291	5	70	»	»	»	»	1	41	35	1 667	5	1 168
6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
7	80	2 738	»	»	»	»	5	186	15	294	109	3 479	2	36
8	59	11 768	89	9 594	6	78	3	6 280	6	777	167	28 571	19	5 372
9	186	10 304	34	1 607	»	»	»	»	6	399	277	19 859	16	4 856
10	29	912	2	69	»	»	»	»	7	1 484	42	3 357	12	2 791
11	10	2 387	3	147	5	293	»	»	3	384	81	9 385	7	1 559
12	41	3 100	1	22	5	614	3	184	6	476	127	20 642	22	10 916
13	13	954	9	326	6	370	30	1 278	12	616	159	11 091	22	1 593
14	18	1 431	66	7 193	»	»	1	3	3	681	617	47 404	9	7 454
15	13	340	15	529	19	582	2	25	»	»	270	7 653	24	1 797
16	6	632	2	252	»	»	2	110	1	135	58	5 106	6	1 696
17	67	2 121	9	206	6	66	2	19	9	356	275	13 221	34	7 366
18	78	12 051	131	8 872	27	1 369	»	»	4	417	337	39 190	57	16 727
19	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	33	3 702	2	1 113
20	2	680	12	1 684	»	»	»	»	2	117	63	12 834	8	1 856
21	1	57	»	»	»	»	»	»	»	»	12	1 126	»	»
22	4	622	5	175	»	»	»	»	6	1 015	48	19 530	33	15 894
23	52	1 963	65	2 502	45	970	3	39	16	905	510	23 482	65	10 658
24	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	216	»	»
26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	882	»	»
28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
29	»	»	»	»	1	41	»	»	1	13	2	54	»	»
30	»	»	68	3 186	3	81	»	»	13	487	398	21 993	»	»
31	»	»	35	771	1	7	»	»	17	552	330	18 575	»	»
32	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	71	55 376	»	»
33	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	26	1 487	21	365
34	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	92	2 063	»	»
35	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2 172	2 403 311	»	»
36	»	»	49	549	»	»	»	»	»	»	294	6 796	»	»
37	570	57 101	299	24 366	104	12 910	26	3 332	57	3 622	1 613	136 601	»	»
38	»	»	»	»	»	»	»	»	1	13	7	313	»	»
39	65	1 732	167	3 087	12	147	18	405	11	162	442	9 315	»	»
40	1 451	167 275	1 146	77 250	277	19 595	95	11 861	208	15 568	9 145	3 002 114	387	100 600

APPAREILS A VAPEUR EXISTANT AU 31 DECEMBRE

DESTINATION		No	ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		
			Nombre	Kw	Nombre	Kw	Nombre	Kw	Nombre	Kw	
Industries extractives et élaboration des produits	Mines de houille.	Extraction.	1	»	»	»	»	»	»	»	
		} Epuisement	2	»	»	»	»	»	»	»	
			} Aérage.	3	»	»	»	»	»	»	»
				4	»	»	»	»	»	»	»
	Fabrication du coke et des agglomérés de houille	5	»	»	»	»	»	1	650		
Industries métallurgiques	Etablissements soumis à l'A R du 10 octobre 1923	Mines métalliques, minières et préparation des minerais	6	»	»	»	»	»	»	»	
		Carrières et industries qui en dépendent	7	»	»	»	»	»	»	»	
Industries diverses		Autres établissements	8	16	39 048	»	»	»	»	»	
		Verreries, cristalleries et fabriques de glaces	9	4	2 000	4	17 294	5	2 519	»	»
		Industrie céramique, briqueteries, tuileries, etc.	10	2	59	»	»	»	»	»	»
		Fabriques de produits chimiques, etc.	11	1	660	»	»	»	»	»	»
		Travail du bois	12	4	16 840	2	1 206	2	27 500	2	936
		Industries textiles	13	»	»	»	»	»	»	»	»
		Exploitations et industries agricoles	14	2	1 200	1	1 126	3	2 615	11	21 503
		Mouture des céréales	15	»	»	»	»	»	»	»	»
		Malteries, brasseries et distilleries.	16	»	»	3	4 700	»	»	»	»
		Fabriques de sucre	17	»	»	1	250	»	»	»	»
		Fabriques d'huile	18	»	»	4	7 578	»	»	»	»
		Fabriques d'huile	19	2	1 500	»	»	1	1 400	»	»
		Fabrication du papier	20	5	9 0 0	11	17 522	»	»	»	»
		Imprimeries typographiques	21	»	»	»	»	»	»	»	»
		Usines spéciales d'électricité	22	15	289 548	27	285 591	20	124 526	21	176 297
Usines diverses	23	40	13 074	2	3 200	»	»	1	1 400		
Navigation	Service de l'Etat	Machines fixes et locomobiles	24	»	»	»	»	»	»	»	
		Bateaux à vapeur { Propulsion	25	»	»	»	»	»	»	»	
			} Usages divers.	26	»	»	»	»	»	»	»
		Bateaux à vapeur { Propulsion		27	»	»	»	»	2	11 030	»
	} Usages divers.		28	»	»	»	»	2	160	»	»
		Service des particuliers	Machines fixes et locomobiles	29	»	»	»	»	»	»	»
	Bateaux à vapeur { Propulsion		30	»	»	»	»	»	»	»	
			} Usages divers.	31	»	»	»	»	»	»	»
Bateaux à vapeur { Propulsion	32			8	40 848	»	»	»	»	»	»
	} Usages divers.	33	»	»	»	»	»	»	»	»	
Service de l'Etat (1)		Machines fixes et locomobiles	34	»	»	»	»	»	»	»	
	Locomotives	35	»	»	»	»	»	»	»		
Service des particuliers	Machines fixes et locomobiles	36	»	»	»	»	»	»	»		
	Locomotives	37	»	»	»	»	»	»	»		
Etablissements militaires	38	»	»	»	»	»	»	»	»		
Locomotives routières, rouleaux - compresseurs, voitures automobiles, grues, excavateurs, etc., etc.	39	»	»	»	»	»	»	»	»		
Totaux généraux		40	99	413 777	55	338 467	35	169 750	36	200.786	

(1) Les appareils de la Société Nationale de Chemins de fer Belges sont portés dans cette rubrique, mais seulement globalement dans la colonne « Royaume ». La puissance des locomotives de cette Société résulte d'une évaluation faite par une méthode propre à cette dernière, méthode appliquée pour la première fois en 1926.

No	HAINAUT		LIÉGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR		LE ROYAUME		Moteurs compris dans la récapitulation ci-contre et destinés à la production de l'électricité	
	Nombre	Kw	Nombre	Kw	Nombre	Kw	Nombre	Kw	Nombre	Kw	Nombre	Kw	Nombre	Kw
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4	54	161 275	28	57 143	76	317 729	»	»	»	»	158	536 147	93	452 170
5	3	714	7	667	»	»	»	»	»	»	11	2 031	»	»
6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
7	9	23 616	»	»	»	»	»	»	»	»	9	23 616	»	»
8	23	98 158	16	58 078	8	8 644	14	15 460	»	»	77	219 388	45	198 267
9	7	18 186	»	»	»	»	»	»	»	»	20	39 999	8	4 776
10	»	»	»	»	»	»	»	»	6	16 004	8	16 063	6	16 004
11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	660	1	660
12	21	16 011	»	»	3	456	2	410	6	11 000	42	74 359	24	70 643
13	»	»	1	125	»	»	»	»	»	»	1	125	1	125
14	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17	26 444	17	26 444
15	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
16	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	4 700	3	4 700
17	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	250	1	250
18	2	1 740	3	7 680	»	»	»	»	1	1 600	10	18 598	7	17 280
19	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	2 900	3	2 900
20	1	1 009	3	2 750	»	»	»	»	5	5 743	25	36 024	24	35 974
21	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
22	39	430 713	44	268 635	»	»	»	»	7	80 838	173	1 656 148	147	1 601 379
23	2	48	»	»	»	»	1	4	»	»	46	17 726	8	13 430
24	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	11 030	»	»
28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	160	2	160
29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
31	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
32	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	40 848	»	»
33	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
34	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
35	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
36	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
37	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
38	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
39	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
40	161	751 470	102	395 078	87	826 829	17	15 874	25	115 185	617	2 727 216	390	2 445 162